

# 5ème partie : Un nouveau pacte entre les Belges pour une Belgique fédérale moderne et efficace

## 1. Une Réforme pour une Belgique fédérale moderne

Les Belges vivent certes une crise profonde à l'intensité inédite : la crise économique et sociale la plus forte depuis la seconde guerre mondiale, liée à une crise financière qui remet fondamentalement en cause le système débridé de marchés financiers dont nous avons vécu les limites en direct depuis bientôt deux ans.

A cette crise profonde qui a mobilisé toutes nos énergies depuis des mois pour protéger les Belges et surtout sauver un maximum d'emplois est venu s'ajouter de manière totalement irresponsable une crise institutionnelle profonde qui a plongé notre pays dans un chaos absurde.

Nous n'avons qu'un objectif : sortir les Belges de la crise tant économique qu'institutionnelle.

Si notre ambition première est de pouvoir gérer l'Etat et de continuer à répondre au quotidien aux problèmes concrets qui se posent dans notre pays tant en matière d'emploi que d'économie qu'en matière de sécurité et d'environnement, si notre ambition est de préparer la société de l'après-crise en Belgique comme en Europe, nous savons que nous devons également réformer l'Etat sans tarder.

A l'issue des élections législatives, nous devons tous nous positionner sur ce que l'on attend de la Belgique de demain, sur la manière avec laquelle nous pensons qu'il faudra la façonner, sur le projet collectif que nous voulons encore avoir ensemble et sur les missions que nous voudrions donner à l'Etat fédéral.

### - Une réforme de l'Etat équilibrée

Notre position sur la réforme de l'Etat a toujours été identique et cohérente, loin des caricatures des uns et des autres.

Elle peut se résumer de la manière suivante :

- **OUI** à une réelle réforme de l'Etat pour peu qu'elle soit équilibrée... **OUI** à une solution négociée sur BHV qui ne diminue pas les droits des Francophones... **OUI** à certains transferts de compétences s'ils sont rationnels, efficaces et accompagnés des moyens financiers suffisants, pour peu que l'on ne touche pas à la sécurité sociale ou que l'on ne crée pas une concurrence fiscale dangereuse entre Régions... **OUI** à une adaptation de la loi de financement équitable qui maintienne les principes de solidarité et réinvestisse dans le financement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- **NON** aux thèses et aux partis séparatistes... **NON** à la scission du pays, de la sécurité sociale et de la fiscalité nationale... **NON** à un système confédéral qui viderait la Belgique de sa substance.

Depuis 2007, nous sommes en effet prêts à discuter d'une réforme équilibrée de l'Etat belge mais reconnaissons que, jusqu'à présent, le pays s'est enlisé dans des négociations portant beaucoup plus sur la manière d'aborder les discussions institutionnelles, sur la méthode et sur le cadre que

sur la capacité de conclure réellement des accords après de réelles négociations qui n'ont en fait jamais débuté.

Au cdH, nous proposerons donc une Belgique moderne basée sur l'idée que l'union et le respect font encore et toujours... la force. Le cdH a toujours exprimé son ouverture à une réforme de l'Etat qui constitue un gage de respect des droits de l'ensemble des citoyens et qui améliore le fonctionnement de nos différents niveaux de pouvoir, en ce compris l'Etat fédéral. Pour le cdH, réformer l'Etat, c'est en effet améliorer son fonctionnement, donc le renforcer. Toute réforme équilibrée de l'Etat ne peut donc se faire qu'en tenant compte des cinq principes suivants :

- la préservation de la solidarité interpersonnelle et notamment de la sécurité sociale ;
- l'absence de concurrence fiscale importante entre les Régions ;
- le financement adéquat des compétences transférées ;
- une révision équilibrée de la loi de financement et, notamment, plus respectueuse du rôle de capitale de Bruxelles ;
- le respect des droits des Francophones dans et autour de Bruxelles.

Une part de la vertu du fédéralisme tient à sa capacité d'évoluer, dans les conditions et selon les procédures prescrites. Ces trente dernières années, les structures de l'Etat belge ont d'ailleurs connu une nette évolution. Cette expérience permet désormais d'analyser, dans le cadre d'un dialogue ouvert et dans une atmosphère sereine, l'organisation et les principes de base de l'Etat belge, selon des critères liés à l'efficacité et à la qualité des politiques menées à l'égard des citoyens de notre pays. L'organisation des institutions et la répartition des compétences ne sont pas, en effet, une fin en soi mais constituent des moyens au service de politiques volontaristes à l'égard des personnes.

Pour nous, il s'agira donc, via cette réforme, d'établir un nouveau Pacte de Respect et de Solidarité entre les Belges pour les prochaines années.

### - Une réforme de l'Etat dont le cadre est idéalement fixé dans l'accord de gouvernement mais dont la négociation a lieu à un rythme soutenu après à la constitution du Gouvernement

Nous voulons faire descendre la pression communautaire et trouver avec les différents partenaires flamands qui ne souhaitent pas la fin de la Belgique un accord communautaire qui résolve les blocages et problèmes actuels et nous permette enfin de pouvoir nous atteler à notre vraie tâche : la gestion du pays et de la crise économique pour tous les Belges.

Comme nous ne voulons pas paralyser l'Etat belge, l'Europe et les citoyens pendant de nombreux mois, nous optons idéalement pour l'hypothèse d'un gouvernement issu des urnes qui puisse être constitué le plus rapidement possible sur l'ensemble des thèmes socio-économiques et classiques de la gestion de l'Etat avec, parallèlement, un cadre de négociations clair qui puisse débiter parallèlement selon un agenda soutenu dans le cadre d'un dialogue de communautés à communautés, selon une forme et composition réduite ou large selon les préférences, qui puisse compter d'une manière ou d'une autre sur une majorité spéciale.

### - Une stratégie collective et organisée au sein des partis francophones pour préparer la réforme de l'Etat

Pour le cdH, il est nécessaire que l'ensemble des partis francophones défendent ensemble une position commune en matière institutionnelle. A plusieurs reprises, il a appelé les partis démocratiques francophones à travailler ensemble et à élaborer une stratégie commune en ce domaine.

Le cdH tient à réaffirmer sa volonté de travailler de manière collective dans les matières institutionnelles, et cela au-delà des clivages classiques de majorité ou d'opposition. C'est la garantie d'une position équilibrée tenant compte de l'intérêt bien compris des Francophones.

Cette alliance doit être comprise par tous comme un procédé tendant à mieux mettre en évidence les préoccupations politiques, économiques et sociales qui animent les Francophones, à clarifier ainsi les termes du débat politique et à arrêter dans cette perspective une stratégie commune.

## **A. Vers un fédéralisme efficace de coopération**

En 2010, trente ans après l'adoption des lois spéciales de réformes institutionnelles, le fédéralisme belge est arrivé à l'âge adulte après avoir connu de multiples évolutions. Cette maturité s'est construite au fil des années avec l'évolution de l'Etat fédéral et des différentes entités fédérées, le développement des compétences respectives, de leurs financements et de leurs politiques.

Notre pays est donc maintenant constitué d'un Etat fédéral fort et crédible et d'entités fédérées autonomes qui ont trouvé leur voie et leur identité respective en développant leurs propres politiques dans l'exercice de leurs diverses compétences.

Cette maturité permet maintenant à chacune des composantes de l'Etat belge d'analyser sereinement sans affrontement stérile et sans surenchères, l'efficacité de l'organisation de l'Etat, de ses institutions ainsi que la qualité des collaborations mutuelles entre entités fédérées et Etat fédéral. Cette maturité lui permet ainsi d'envisager désormais les améliorations à y apporter dans le cadre d'un dialogue adulte entre l'Etat fédéral et les entités fédérées.

Ce dialogue adulte demande que l'on passe désormais d'un fédéralisme de compétition à un fédéralisme de coopération. Le cdH défendra donc activement cette conception moderne du fédéralisme. Il est en effet désormais indispensable de renforcer l'entente mutuelle, la recherche de solutions collectives et l'implication de chaque niveau de pouvoir derrière des objectifs communs dans les politiques essentielles que sont la sortie de crise, la nouvelle stratégie pour l'emploi, la réponse au choc démographique, la lutte contre les changements climatiques...

Ce dialogue adulte doit permettre de dégager certaines adaptations durables pour poursuivre trois objectifs :

1. le renforcement de la coopération entre les entités fédérées et l'Etat fédéral ;
2. l'actualisation, la clarification et l'adaptation des compétences mutuelles aux nouveaux besoins ;
3. le maintien de la solidarité interpersonnelle.

Ces adaptations devront, avant tout, être favorables à la prospérité et au bien-être des citoyens. C'est la qualité de ces politiques et l'appréciation de leur meilleure efficacité ainsi que la garantie du maintien du bien-être de chacune des populations de chacune des communautés qui doivent guider toute analyse d'éventuelles modifications dans le cadre de l'organisation de l'Etat et de ses entités.

### **1) Renforcer la coopération entre les entités fédérées et l'Etat fédéral**

« Fédérer, c'est unir ». C'est associer à une œuvre commune les citoyens d'un Etat, les collectivités locales, les Communautés et les Régions. C'est aussi permettre à des collectivités autonomes de poursuivre des politiques autonomes. Encore faut-il pour être efficaces que celles-ci s'intègrent dans un schéma d'ensemble.

Les concertations et les coopérations qui existent à l'heure actuelle n'ont pas fait leur preuve. Elles ne favorisent pas l'émergence d'un véritable dialogue et la conclusion d'un réel accord. En effet, nous devons bien constater que nos mécanismes actuels de coopération débouchent trop souvent sur la décision de ne pas trancher la question, ce qui entrave l'approche des problèmes sociaux importants.

Or, 30 ans de fédéralisme belge ont démontré combien l'efficacité des politiques dépendait de la concertation, de la coordination et de la collaboration entre entités ainsi que de l'implication des différentes composantes de l'Etat derrière des objectifs communs dans le cadre de politiques autonomes mais partagées.

L'urgence pour le cdH est de fédérer et non de diviser, de se concerter, de coopérer. Au-delà d'éventuels nouveaux transferts de compétences venant de l'Etat fédéral vers les entités fédérées ou inversement, le dialogue à nouer entre les Flamands et les Francophones doit porter en priorité sur le renforcement des mécanismes de coopération entre l'ensemble des entités.

### **Le cdH propose de :**

- Renforcer la souscription au principe de la loyauté fédérale par toutes les entités et l'interdiction de toute concurrence déloyale entre celles-ci. Le principe de loyauté fédérale empêche chaque entité fédérée ou fédérale de développer des politiques qui portent atteinte au développement d'un autre niveau de pouvoir ou qui sont susceptibles de porter préjudice à leurs populations respectives ;
- Renforcer les mécanismes de concertation et d'association dans les thématiques essentielles de l'Etat, principalement dans celles qui sont «partagées» entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions et organiser, le cas échéant, dans le cadre d'une discussion entre l'Etat fédéral et les entités fédérées, de nouveaux mécanismes de concertation et de collaboration (voir les propositions de pacte pour l'emploi et pour le climat..) ;
- Multiplier les accords de coopération pour améliorer l'efficacité des politiques poursuivies aux différents niveaux de pouvoir ;
- Assurer une meilleure représentation des Régions et Communautés dans certains organes fédéraux en charge de matières relevant de compétences partagées ;
- Réévaluer de manière approfondie le rôle du Comité de concertation pour qu'il devienne en première instance un lieu de rencontre, de dialogue entre les autorités fédérales, les Communautés et les Régions, d'impulsions de politiques collectives.

Dans cette optique, le Comité de concertation développera les initiatives suivantes :

- o L'analyse d'une amélioration des instruments de concertation et de coopération, avec des modalités visant à assurer le respect des engagements respectifs ;
- o L'élaboration par l'Etat fédéral et les entités fédérées de plans stratégiques et thématiques impliquant des objectifs déterminés, des engagements mutuels et des processus d'évaluation, notamment en matière d'emploi, de recherche scientifique, de lutte contre le réchauffement climatique, de mobilité ... Cela permettra notamment d'envisager une répartition plus claire des rôles de chacun qui pourra être établie de commun accord quand cela s'avérera nécessaire, dans le cadre d'un accord de coopération ;
- o L'impulsion de politiques collectives par la détermination de buts et d'objectifs communs précis ainsi que de méthodes d'évaluation objectives et de mécanismes de contrôle. Des mécanismes de coopération renforcés pourraient être prévus impliquant notamment les engagements réciproques de chacun des niveaux de pouvoir pour atteindre les objectifs fixés de commun accord, les méthodes objectives d'évaluation choisies et les différents processus de suivi et de contrôle de respect des engagements (voir pacte pour l'emploi).
- Renforcer les politiques de soutien mutuel. L'Etat fédéral doit en effet, dans le cadre de ses compétences, soutenir les actions des politiques développées par les Régions et les Communautés. Les Régions et les Communautés doivent, quant à elles, inscrire leurs actions propres dans le cadre des objectifs communs et des politiques établies par l'Etat fédéral ;
- Désigner au sein du Gouvernement un Ministre chargé d'assurer et d'impulser les coordinations entre les politiques régionales, communautaires et fédérales ;

- Défendre le principe de parité au sein des différentes institutions fédérales, principe qui commande l'équilibre des forces politiques au sein de la fédération, quel que soit le nombre de collectivités fédérées qui la composent ;
- Défendre un Sénat qui serait organisé demain sur une base paritaire et qui deviendrait l'un des lieux où pourraient se négocier les accords, les consensus ou les compromis entre l'Etat fédéral, les communautés et les régions. L'existence d'un tel lieu politique est particulièrement indispensable dans une société où se développe un fédéralisme de confrontation ou de compétition ;
- Mettre en place une circonscription fédérale qui contribuerait à élire une part non négligeable (par exemple, un tiers) des membres du Sénat, selon des règles paritaires. Ces parlementaires fédéraux, au sens premier du terme, seraient censés être attentifs aux intérêts des diverses communautés. Ils pourraient, dans leur travail quotidien, exprimer aussi l'intérêt fédéral.

## 2) Adapter les compétences mutuelles aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins

Un fédéralisme vigoureux et adulte implique une délimitation plus claire des compétences entre les différentes composantes de l'Etat fédéral afin de permettre aux différentes entités de mener une politique adéquate en faveur des citoyens. Dans ce cadre, les lignes conductrices doivent être les principes de subsidiarité, de cohérence, de qualité et d'efficacité de la politique.

Ces transferts doivent s'accompagner des financements adéquats. Le cdH refusera donc tout transfert de compétences aux Régions et aux Communautés qui ne contribuerait pas à mieux assurer les droits des citoyens mais qui viserait uniquement à servir les desseins d'autonomie des collectivités auxquelles ils appartiennent.

Ces transferts ne peuvent également en aucun cas toucher au cœur du projet national. La sécurité sociale, la fiscalité, la politique étrangère, la justice et la police doivent rester des matières fédérales.

Dans le cadre de cette actualisation de la répartition des compétences,

### Le cdH propose de :

- Supprimer les chevauchements et imprécisions qui affectent la répartition actuelle des compétences, tels que mis en évidence dans le rapport du Sénat de 1999 ;
- Actualiser certaines compétences en vue d'octroyer à un niveau de pouvoir les nouveaux domaines de politique qui ont vu le jour depuis 1980, principalement dans le domaine des télécommunications ;
- Adapter, quand cela s'avère indispensable pour renforcer l'efficacité des politiques existantes, la répartition des compétences. Il peut, par exemple, paraître souhaitable de transférer les compétences prévues dans la proposition de loi spéciale relative au premier paquet de compétences ou celles qui ont été évoquées dans le second paquet de compétences. La proposition de loi spéciale relative à ce premier paquet a défini de la manière suivante les matières à transférer dans le cadre d'un deuxième paquet : « Il s'agira notamment d'éléments de la politique relative au marché de l'emploi. Dans ce contexte, seront analysés les aspects qui devraient être confiés aux régions pour que ces dernières puissent mener une politique à même de répondre autant que faire se peut à leurs besoins propres et spécifiques. Il ne sera toutefois aucunement question de remettre en cause la solidarité interpersonnelle, en particulier la sécurité sociale. C'est en observant le maintien de cette solidarité que seront abordés certains aspects de la politique en matière de santé et de politique familiale, politiques actuellement dispersées sur plusieurs niveaux de pouvoir. En outre sera examiné l'octroi d'une plus grande autonomie aux régions et aux communautés en matière de fonction publique (Selor et principes généraux), de l'exercice de certaines compétences relatives à la zone maritime et de l'association des régions à la politique des poursuites des infractions en matières régionales ».

- Profiter des futures discussions institutionnelles pour assurer une répartition définitive et claire des compétences entre les Régions wallonne et bruxelloise, la Communauté française et la COCOF ;
- Refédéraliser certaines compétences communautaires ou régionales si l'efficacité le requiert, comme par exemple dans la matière des nuisances sonores aériennes ou de la médecine préventive (prise en charge, par l'autorité fédérale, des coûts médicaux de la politique de vaccination et de dépistage). L'assurance dépendance devrait également être intégrée dans le cadre de la sécurité sociale fédérale.

## 3) Maintenir la solidarité interpersonnelle

Un fédéralisme contemporain doit allier la coopération et l'autonomie mais également la solidarité et la responsabilité.

Le cdH continuera de défendre fermement le principe de solidarité fédérale qui veut que soient maintenus les mécanismes essentiels de distribution des ressources à travers un système perfectionné de sécurité sociale. Toucher à la sécurité sociale dans ses éléments les plus essentiels, c'est toucher à l'identité nationale. C'est remettre en cause le sens de l'existence commune au sein d'un même Etat.

La responsabilité des différentes entités doit également être renforcée. Elle implique que chaque entité fédérée assume la responsabilité des conséquences de ses décisions et respecte les engagements pris dans le cadre d'accords de coopération et puissent notamment, sur la base des efforts déployés, bénéficier d'un effet retour financier.

### Le cdH propose de :

- Préserver la solidarité interpersonnelle et notamment l'entière de la sécurité sociale ;
- S'opposer à toute concurrence fiscale importante entre les Régions et notamment à la régionalisation de l'impôt des sociétés ou une régionalisation accrue importante de l'IPP ;
- Envisager une révision équilibrée de la loi de financement et, notamment, plus respectueuse du rôle de capitale de Bruxelles.

## **B. Respecter les droits des Francophones dans l'ensemble du pays, y compris dans les communes de la périphérie, et renforcer l'espace francophone**

### 1) Un espace francophone commun entre la Wallonie et Bruxelles

Les liens sociaux, culturels et économiques entre Bruxelles et la Wallonie sont extrêmement forts. De plus, les Francophones évoluent dans le même espace politique, ils connaissent les mêmes partis, élisent des députés fédéraux qui siègent ensemble, des députés de la Communauté française qui siègent également ensemble. Ils préparent les débats institutionnels ensemble et sont organisés au niveau fédéral selon des groupes linguistiques consacrés par la Constitution ou les lois spéciales. Enfin, comme les Francophones constituent une minorité au niveau national, ils se doivent plus que tout autre d'être soudés, cohérents, unis, organisés et solidaires face aux revendications flamandes. S'il est important de tenir compte des spécificités régionales, les Francophones commettraient une grave erreur en se divisant selon leur appartenance régionale.

Plutôt donc que de choisir entre la Communauté et les Régions, le cdH estime que ces institutions doivent se renforcer mutuellement. L'espace francophone implique bien entendu l'existence de deux Régions fortes, mais, en outre, celle d'une institution commune aux Wallons et aux Bruxellois tout aussi forte qui soit adaptée non seulement en regard des actuelles compétences de la Communauté et des Régions, mais qui tienne également compte de la possibilité de nouveaux transferts de compétences.

Les Francophones doivent mieux s'organiser entre eux afin non seulement de s'affirmer ensemble de manière plus forte et coordonnée, mais aussi de répondre au besoin d'une meilleure gouvernance publique, à plus de cohérence, de complémentarité, d'efficacité et d'ouverture culturelle. Pour ce faire, nous voulons organiser un réel pilotage francophone et le faire reposer sur deux Régions fortes, la Région wallonne et la Région bruxelloise, composant ensemble une Communauté francophone forte.

Les différents liens sociaux, culturels, économiques et politiques entre Bruxelles et la Wallonie expliquent également la demande visant à désenclaver Bruxelles, à rapatrier les communes à facilités dans son giron et à faire coller le territoire bruxellois et wallon afin de pouvoir organiser ce qui manque le plus à l'espace francophone depuis sa création : **un territoire contigu homogène.**

Une étude conjointe de l'UCL, de l'ULB et de Pricewaterhouse Coopers sur les synergies existant dans l'espace francophone en matière économique et de capital humain souligne l'importance du lien économique entre la Wallonie et Bruxelles. **Le développement économique s'organise aujourd'hui autour de grandes métropoles urbaines dont l'hinterland est en forte croissance.** En Belgique, Bruxelles est bien entendu la seule métropole de stature internationale et constitue à ce titre le moteur économique de l'ensemble du pays et également de la Wallonie.

Cela signifie, tout d'abord, que la Wallonie ne doit pas considérer ses relations avec Bruxelles sous le modèle d'une simple coopération interrégionale, mais qu'elle doit voir dans Bruxelles le pôle économique de sa croissance avec lequel il lui faut créer des synergies sans cesse plus fortes. Elle doit profiter de sa position centrale en Europe et concevoir son développement à partir d'**un axe Bruxelles-Namur-Luxembourg et d'un triangle Bruxelles-Mons-Charleroi-Liège susceptible de devenir le pendant sud du triangle Gand-Anvers-Bruxelles.** Le renforcement de ces zones, loin d'entrer en conflit avec le développement du reste de la Wallonie, entraînera celui-ci dans sa dynamique.

Cela signifie, d'autre part, que le développement de Bruxelles nécessite que son hinterland puisse croître bien au-delà des limites actuelles des 19 communes qui ne correspondent à aucune réalité économique. Le développement de Bruxelles requiert par conséquent une étroite collaboration avec les autres régions et tout particulièrement, en raison de la congestion dont souffre aujourd'hui la Flandre, avec la Wallonie dont les réseaux routiers et ferroviaires sont moins saturés et qui possède encore l'espace disponible nécessaire à l'installation de nouvelles entreprises et habitations à des prix abordables.

A cette fin, l'étude insiste sur l'importance d'**une étroite coordination, des politiques publiques wallonnes et bruxelloises**, notamment en ce qui concerne la recherche et l'innovation, la gestion du territoire et de la mobilité ou le développement des infrastructures. Des politiques publiques concertées sont également indispensables afin de renforcer le niveau de qualification des travailleurs. Les efforts entrepris en matière d'enseignement (notamment dans le technique et le professionnel, ainsi que dans la connaissance des langues), la formation professionnelle et les politiques d'emploi doivent être renforcés afin d'accroître la productivité du travail et d'améliorer notre attractivité économique.

L'étude encourage également la Wallonie et Bruxelles à **partager une même vision d'avenir, portée par une cohérence institutionnelle et une image commune de dynamisme.** Ensemble, la Wallonie et Bruxelles possèdent des atouts importants. Bruxelles offre une renommée internationalement reconnue, la Wallonie un important espace de développement. Ils incarnent une société jeune, ouverte au monde, à la fois multiculturelle et partageant une langue commune. Pour peu que nous croyions en nous et que nous développions nos synergies, nous pouvons donc avoir confiance dans l'avenir.

---

#### **Le cdH propose de :**

- Elargir le territoire de la Région bruxelloise aux 6 communes à facilités et ainsi réconcilier la réalité sociologique et culturelle des personnes avec celle du territoire et également réunifier l'espace francophone, en rassemblant les Wallons et les Bruxellois au sein d'un même territoire ;
- Renforcer les synergies entre l'ensemble des institutions francophones et créer un réel pilotage politique francophone.

## **2) Respecter les droits des Francophones dans l'ensemble du pays et dans les communes de la périphérie**

La présence des Francophones dans la périphérie de Bruxelles est un fait qui se confirme davantage à chaque élection. 80.000 électeurs de l'arrondissement de Hal-Vilvorde ont voté pour des listes francophones aux législatives de 2007. Dans les communes à facilités, ils constituent largement la majorité des électeurs.

Les atteintes aux droits des Francophones de la périphérie se multiplient. Les tracasseries linguistiques et les discriminations en tout genre sont en effet de plus en plus fréquentes.

Ces atteintes sont inacceptables. Le seul souhait de ces habitants est de vivre simplement dans la paix communautaire et dans le respect des droits qui leur ont été accordé en contrepartie de la fixation définitive de la frontière linguistique. Ces droits découlent d'accords historiques, qui n'avaient rien de « provisoires ». Ils sont garantis par le régime des facilités, bétonnées dans la Constitution depuis 1988, ainsi que par l'existence de l'arrondissement judiciaire et électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ils sont également garantis par le droit international, et en particulier par la Convention-cadre pour la protection des minorités. À cet égard, nous déplorons amèrement le fait que cette Convention ne soit toujours pas applicable en Belgique et nous continuerons à tout mettre en œuvre afin d'obtenir sa ratification.

Nous sommes très attachés aux droits qui sont reconnus aux Francophones de la périphérie dont la défense constitue depuis toujours une priorité du cdH.

Dans le cadre des futures négociations institutionnelles, nous défendrons avec persévérance et prioritairement l'intégration des communes de la périphérie bruxelloise dans la Région de Bruxelles-Capitale car il s'agit de la meilleure solution face à l'ensemble des problèmes rencontrés par les habitants francophones de ces communes.

---

#### **Le cdH propose de :**

- Refuser tout démantèlement des droits judiciaires, électoraux ou autres des Francophones des 6 communes à facilités et de la périphérie ;
- Exiger l'intégration des 6 communes de la périphérie dans la Région de Bruxelles Capitale et en attendant:
  - o Le transfert de la tutelle de la Région flamande sur les communes de la périphérie bruxelloise vers l'autorité fédérale ou toute autorité qui en dépendrait ;
  - o Une solution définitive pour la nomination des bourgmestres ;
  - o La suppression des circulaires linguistiques (Peeters et consorts) du Gouvernement flamand ;
  - o Une capacité d'action de la Communauté française dans les communes de la périphérie ;
  - o La résolution des problèmes de nomination des enseignants et de l'inspection pédagogique ;
  - o La ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ;
  - o L'établissement de mécanismes juridictionnels nouveaux pour empêcher toute discrimination au quotidien (accès aux logements...).
- Refuser toute demande visant à rompre les liens entre les Francophones de Wallonie, de Bruxelles et de la Périphérie ;

- Défendre les droits de tous les Francophones en leur offrant la possibilité de voter dans une circonscription nationale en faveur de candidats francophones et de s'y présenter. Mettre en place une telle circonscription contribuerait à élire une part non négligeable (par exemple, un tiers) des membres du Sénat. Ces parlementaires fédéraux, au sens premier du terme, seraient censés être attentifs aux intérêts des diverses communautés. Ils pourraient, dans leur travail quotidien, exprimer aussi l'intérêt fédéral.

## **C. Assurer un refinancement de la Région bruxelloise et lui reconnaître l'autonomie constitutive**

La Région bruxelloise est structurellement sous-financée pour assumer les charges qui lui incombent pour assurer et assumer son rôle de capitale nationale et internationale. Sa dotation est calculée sur une base de 1,1 millions d'habitants ; or, la Région bruxelloise accueille chaque jour plus de 1,5 millions de personnes (près de 40 % de plus) qui y travaillent, qui viennent s'y faire soigner, qui y fréquentent une école, qui vont au théâtre ou au cinéma, en visite, en représentation, en voyage d'affaires, etc.

L'accueil de ce million et demi de personnes génère des coûts supplémentaires très importants, aujourd'hui totalement supportés par les Bruxelloises et les Bruxellois, que l'on pense aux transports en commun, aux infrastructures culturelles, hospitalières, sportives et autres ; que l'on pense encore à l'entretien des voiries ou aux efforts complémentaires à supporter en termes d'aide médicale urgente ou de service de pompiers.

A titre d'exemple en matière de mobilité, la compensation des charges directes assumées par les seuls habitants de Bruxelles au bénéfice d'utilisateurs extérieurs peut actuellement être estimée à plus de 200 millions €. Si l'on tient compte de la mise en œuvre du RER et du développement de nouvelles lignes de tram et/ou métro rendant plus efficaces les liaisons Nord/Sud, Est/Ouest et dans le quartier européen, ce montant peut s'élever à plus d'un milliard d'euros.

Bruxelles, pour assumer ces missions au service des autres entités du pays (plus de 350.000 non-Bruxellois travaillent tous les jours à Bruxelles), a besoin d'être financée de manière équitable et légitime. Toutes les études universitaires reconnues évoquent un manque structurel de moyens financiers variant dans une fourchette comprise entre 500 et 700 millions d'euros.

### **Le cdH propose de :**

- Partager les recettes IPP sur base du lieu de travail, et plus du lieu de domicile comme c'est le cas actuellement, en prévoyant un système de compensation entre les Régions basé sur le nombre de navetteurs ;
- Augmenter le financement de Bruxelles de 500 millions d'euros annuels – indexés en fonction de la croissance et de l'inflation -, selon un plan, le cas échéant, phasé. Ce refinancement se fera dans le cadre de multiples politiques et via différents outils (Fonds BELIRIS, compensation de la mainmorte, Fonds des Sommets européens, accord de coopération sur l'activation, etc.) ;
- Reconnaître l'autonomie constitutive à la Région bruxelloise.

## **D. Mieux prendre en compte les spécificités germanophones**

Avec une superficie de 854 kilomètres carré et une population de 73 119 habitants, la Communauté germanophone est la plus petite des trois Communautés de Belgique. En dépit de sa taille, la Communauté germanophone est une collectivité fédérée à part entière, au même titre que les deux autres Communautés du pays. C'est pourquoi nous voulons mieux prendre en compte les spécificités germanophones.

### **Le cdH propose :**

- D'assurer la représentation de la Communauté germanophone au Sénat, ce qui s'inscrirait dans le cadre de la réforme du Sénat destinée à accroître la représentation des entités fédérées en son sein et obtenir une représentation garantie de la Communauté germanophone à la Chambre lors de la prochaine discussion institutionnelle ;
- Confier l'autonomie constitutive à la Communauté germanophone ;
- Multiplier les synergies et les coopérations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone en vue d'optimiser les compétences de chacune de ces collectivités ;
- Envisager de transférer, en application de l'article 139 de la Constitution, l'exercice de certaines compétences régionales, comme par exemple l'aménagement du territoire et le logement, à la Communauté germanophone afin de rendre plus homogènes les blocs de compétences ;
- Envisager, dans un souci de simplification et de rationalisation, de confier à la Communauté germanophone la prise en charge des compétences et des finances de la Province de Liège sur le territoire des neuf communes germanophones. La Communauté germanophone organiser déjà la tutelle sur les communes de la Région de langue allemande. L'exercice des compétences provinciales par les organes de la Communauté germanophone permettrait de rendre plus homogènes les blocs de compétences relatifs aux pouvoirs subordonnés, aux matières culturelles et personnalisables.

## **2. Une meilleure gestion de l'Etat**

L'une des principales leçons de la crise économique et financière, c'est la nécessité de disposer d'un Etat efficace, capable d'imposer, et de s'imposer à soi-même, le respect de règles éthiques fondamentales.

Dans une société humaniste, l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers. Les autorités publiques se doivent d'agir en toute impartialité, guidées par des règles strictes de bonne gestion. Nous voulons donc poursuivre les réformes éthiques que nous avons imposées jusqu'à présent afin de renforcer la moralisation de la vie politique ainsi que le contrôle, la transparence et l'évaluation interne et externe de l'action politique. Nous voulons notamment renforcer les règles relatives aux conflits d'intérêts et aux incompatibilités et réinstaurer le comité supérieur de contrôle et ses missions préventives pour lutter contre la corruption.

Valeur portée depuis toujours par le cdH, l'éthique est au cœur de notre projet humaniste à chaque niveau de pouvoir.

Outre le rapprochement de la Communauté française et des deux Régions, wallonne et bruxelloise, et la rationalisation des institutions wallonnes, nous avons imposé, sous la législature 2004-2009, de nouvelles règles de gouvernance et de moralisation de la vie politique. Il s'agit notamment de la réduction de moitié du nombre d'intercommunales, de l'imposition de nouvelles règles éthiques au niveau local (renforcement des incompatibilités de mandats, déclarations de mandats et de rémunérations, plafonnement des rémunérations à 150% en cas de cumul de mandats, adoption d'un Code de déontologie et d'éthique par chaque Conseil communal...), d'importantes réformes en matière de marchés publics (renforcement de la transparence dans l'attribution des marchés publics de réviseurs) et de la réglementation stricte des missions à l'étranger des délégations parlementaires.

Depuis 2009, nous avons initié de nouveaux projets en matière de bonne gouvernance. Y figurent notamment la limitation du cumul de mandats dans le chef des parlementaires régionaux, la création d'une Commission de déontologie des mandataires publics dotée d'une compétence d'avis et de contrôle en matière de cumuls, d'incompatibilités et de rémunérations, l'amélioration de la gestion et du contrôle des organismes d'intérêt public et des autres entités dérivées de l'autorité

publique (encadrement des rémunérations, renforcement des incompatibilités...), l'imposition de nouvelles règles de conflits d'intérêts applicables aux ministres.

Au niveau fédéral, lors de la prochaine législature, le cdH a la ferme volonté de reproduire des réformes de même envergure. Dans cette perspective, le cdH souhaite lancer des Etats généraux pour une meilleure gouvernance publique basée sur plus de participation, le renforcement d'une gestion à long terme et d'une vision stratégique, l'augmentation des mécanismes de contrôle et d'évaluation, une meilleure coordination entre pouvoirs publics pour plus d'efficacité et d'efficience, l'humanisation de ses services publics, plus de responsabilité des décideurs à travers la reddition des comptes au public, l'instauration d'un principe de la transparence, des règles de déontologie exigeantes, et plus d'impartialité.

---

**Le cdH propose de :**

- Lancer des « Etats Généraux pour une meilleure gouvernance publique » réunissant l'ensemble des forces politiques démocratiques, afin de réformer les mécanismes de contrôle, de coordination de l'Etat et de ses institutions.

## **A. Imposer de nouvelles règles d'éthique politique**

Régulièrement, certains événements démontrent la nécessité d'établir des règles plus claires et plus précises en matière d'éthique politique. Les exigences des citoyens à l'égard de la gestion des affaires publiques ont par ailleurs – et à juste titre – augmenté. Ces nouvelles règles permettraient de préserver et d'accroître la confiance du public dans l'intégrité des mandataires politiques. S'inspirant notamment des réformes réalisées ou en voie de réalisation en Région Wallonne et en Région bruxelloise, le cdH propose de moderniser le cadre fédéral de l'exercice de mandats publics.

### **1) Elaborer un Code de déontologie des mandataires publics et créer une Commission indépendante de déontologie et d'éthique**

Actuellement, les codes de déontologies divergent ou sont inexistantes selon les niveaux de pouvoir. Le Parlement fédéral n'a pas encore de code de déontologie alors que différentes propositions existent.

---

**Le cdH propose de :**

- Faire élaborer par les Parlements de l'ensemble des niveaux de pouvoir, en concertation avec la Commission de déontologie et d'éthique, un Code de déontologie, libellé en des termes clairs et précis, visant à éclairer l'ensemble des mandataires publics quant à l'exercice de leur mandat dans le respect des règles de déontologie ;
- Créer une Commission indépendante de déontologie et d'éthique dont la composition devrait s'inspirer du modèle de la Cour constitutionnelle. Elle serait chargée d'une compétence d'avis, de contrôle et de sanction en matière de conflit d'intérêts, d'incompatibilité, de limitation du nombre de mandats et autres règles de déontologie, etc. ;
- Prévoir l'obligation pour les membres du Gouvernement de signaler à la Commission de déontologie et d'éthique les dossiers avec lesquels ils ont un intérêt financier personnel. Ils devraient également s'abstenir de prendre toute décision sur des dossiers de cette nature, ou encore de participer à une délibération du Gouvernement sur ceux-ci.

### **2) Renforcer les règles destinées à éviter les conflits d'intérêts et les cumuls**

Dans le cadre de ses activités, un mandataire peut être amené à prendre une décision qui l'intéresse personnellement, directement ou indirectement. Afin d'empêcher toute dérive en la matière, des balises légales et réglementaires s'imposent.

---

**Le cdH propose de :**

- Confirmer dans la loi l'impossibilité pour un membre du gouvernement fédéral d'exercer une autre profession ou un autre mandat, qu'il soit public – à l'exception du mandat de conseiller communal, de conseiller de CPAS et de conseiller de police – ou privé, rémunéré ou gratuit. Ils ne pourront plus percevoir d'autre rétribution que leur traitement de Ministre ;
- Renforcer les règles relatives aux incompatibilités et aux conflits d'intérêts notamment en ce qui concerne l'exercice conjoint d'une profession et d'un mandat public (électif ou non), en particulier pour certaines fonctions libérales telles que celles de réviseur, avocat, architecte, consultant, etc., travaillant pour des administrations et des services publics ;
- Instaurer une incompatibilité entre le mandat de parlementaire fédéral et celui de réviseur d'entreprises ou commissaire aux comptes, directement ou indirectement, pour le compte de l'Etat, d'une entreprise publique autonome dépendant de l'Etat ou d'un organisme public dépendant, de quelque manière que ce soit, de l'Etat.

### **3) Renforcer les règles notamment déontologiques applicables aux mandataires**

S'inspirant des réformes positives entreprises dans les différents niveaux de pouvoir, nous voulons aller plus loin et renforcer davantage la moralisation de la vie politique.

#### **a. Renforcer la transparence des mandats et des rémunérations y afférant**

Plus de transparence pour renforcer le contrôle informel et la prévention des confusions d'intérêts constitue un incitant efficace à la modération.

---

**Le cdH propose de :**

- Elargir l'obligation de publication des mandats aux administrateurs de toute société dont l'Etat ou une entité fédérée est actionnaire majoritaire, voire seulement minoritaire ;
- Prévoir la publication des rémunérations et avantages liés aux mandats déclarés, sauf pour les rémunérations attachées aux professions exercées à titre privé.

#### **b. Plafonner les rémunérations et avantages de toute nature**

La loi du 6 août 1931 prévoit de limiter le montant des indemnités, traitements ou jetons de présence perçus en rétribution des activités exercées par les membres du Parlement en dehors de son mandat parlementaire à la moitié de l'indemnité parlementaire. Cette loi ne vise actuellement que les fonctions ou charges politiques.

---

**Le cdH propose de :**

- Tenir compte dans le plafond de rémunérations, fixé à 150% de l'indemnité parlementaire, des rémunérations liées à tout mandat public, électif ou non ;
- Garantir l'effectivité de cette règle en confiant la compétence de contrôle à la Cour des Comptes.

### c. Réduire les avantages financiers et matériels liés aux fonctions spéciales des parlementaires et des ministres

---

#### Le cdH propose de :

- Tenir compte dans le plafond de rémunérations, fixé à 150% de l'indemnité parlementaire, des rémunérations liées aux fonctions assumées au sein du Parlement (Vice-président, secrétaire, membre du Bureau, chef de groupe et Président de commission) ;
- Diminuer les rémunérations et avantages complémentaires octroyés au président d'assemblée ;
- Diminuer les rémunérations et avantages complémentaires octroyés aux titulaires de fonctions spéciales (vice-président, secrétaire du bureau, membres du bureau, présidents de commission, président du collège des questeurs et questeurs) ;
- Réduire les frais divers (téléphonie, papeterie et autres avantages...);
- Supprimer, à la sortie de charge, les indemnités de sortie liées aux fonctions spéciales.

### d. Réglementer strictement les missions à l'étranger des délégations parlementaires

#### 4) Améliorer la transparence de l'octroi des marchés publics

L'attribution des marchés publics doit répondre à des prescriptions légales de plus en plus précises. Ces règles seraient cependant renforcées par plus de transparence et de prévention des conflits d'intérêts.

---

#### Le cdH propose de :

- Etendre le champ d'application de la loi sur les marchés publics aux ASBL auxquelles la commune ou la province participe et au sein desquelles elle désigne directement ou indirectement au moins un quart des conseils d'administration ou des organes dirigeants ;
- Etendre le champ d'application de la loi sur les marchés publics afin de ne pas limiter l'interdiction à l'intervention dans les marchés à la simple participation à la décision mais également à la participation dans la prestation dans les marchés ;
- Elargir les présomptions de conflits d'intérêts afin de tenir compte notamment des situations de cohabitation ;
- Améliorer l'information, la formation et le contrôle pour garantir le strict respect des règles applicables en matière de marchés publics ;
- Prévoir l'obligation de respecter la réglementation des marchés publics pour l'ensemble des prestations intellectuelles, dont les services juridiques ;
- Réprimer pénalement le trafic d'influence du fait de particuliers.

## B. Dynamiser les organes de contrôle

### 1) Renforcer et vitaliser le Parlement

Les parlements ont un rôle pivot pour garantir la démocratie, l'Etat de droit ainsi que les droits de l'homme. Il est donc important de renforcer leur rôle. De plus, des parlements solides supposent des pratiques électorales transparentes et justes.

### a. Lancer une vaste réforme qui modernise et améliore l'action et l'efficacité du Parlement

Le Parlement fédéral voit son rôle s'éffriter dans les faits : absences de marges de manœuvre, déficit d'informations, méthodes de travail peu modernisées, etc.

---

#### Le cdH propose :

- D'inscrire dans la Constitution l'interdiction que se présenter simultanément à deux élections dont les mandats sont incompatibles entre eux et l'obligation d'exercer le mandat électif auquel le candidat a été élu ;
- Conclure des « contrats de législature » entre Parlement et Gouvernement en vue de répartir les tâches d'initiative législative et responsabiliser davantage le Parlement sur des thèmes précis ;
- Lancer une commission spéciale composée de parlementaires et de personnes ressources extérieures pour réformer le fonctionnement du Parlement visant une amélioration de l'organisation de son travail, le renforcement des outils, de l'information, de l'évaluation des lois et des services publics, du lien avec la société civile, des relations de travail avec les parlementaires belges du Parlement Européen et les autres institutions internationales (OMC et l'ONU) ;
- Inscrire la Belgique dans le processus de développement et de coopération parlementaires des Nations Unies. AGORA, Initiative multilatérale et mondiale, est un portail destiné aussi bien aux parlementaires, personnel des parlements, praticiens, qu'aux Bailleurs de fonds, universités, société civile et médias. AGORA a pour objectif de devenir, à terme, la source d'information la plus complète sur le développement parlementaire. Son but est de renforcer l'expertise, les connaissances, ainsi que de créer un réseau de programmes de coopération et de développement parlementaire dédié aux acteurs du développement parlementaire.

### b. Redéfinir le bicamérisme

Le principe de parité entre les francophones et les néerlandophones commande l'équilibre des rapports de force au sein de la fédération belge. Ce principe devrait notamment déterminer les lignes de force de la réforme – annoncée et souhaitable à plusieurs égards – du Sénat.

Celui-ci serait organisé demain sur une base paritaire et deviendrait l'un des lieux où pourraient se négocier les accords, les consensus, les compromis entre les composantes de l'Etat. En répartissant les sièges sénatoriaux de manière équilibrée ainsi qu'en maintenant de manière rigoureuse l'équilibre 50F/50N, une composition reflétant le visage de la Belgique doit être envisagée.

---

#### Le cdH propose que le Sénat de demain :

- soit organisé sur une base paritaire et devienne l'un des lieux où peuvent se négocier les accords, les consensus, les compromis entre les composantes de l'Etat ;
- joue un rôle central d'arbitrage au sein du système fédéral belge ;
- soit à tout le moins désigné, outre son rôle de Chambre diplomatique, comme l'assemblée en charge des matières européennes et internationales.

### c. Renforcer les règles sur les Commissions d'enquête

Les commissions d'enquête sont un instrument de contrôle permettant au Parlement de faire la lumière sur des questions d'intérêt public importantes.

---

#### Le cdH propose de :

- Revoir le fonctionnement des commissions ;

- Codifier les règles fixant les limites entre les compétences des commissions d'enquête parlementaires et celles du pouvoir judiciaire ;
- Renforcer leurs moyens en personnel.

#### **d. Elargir les moyens de l'activité parlementaire**

Pour pouvoir réaliser pleinement et efficacement leurs missions, les parlementaires doivent pouvoir disposer des moyens adéquats.

---

##### **Le cdH propose de :**

---

- Mettre en place un service indépendant de recherche, chargé de fournir des analyses et informations de qualité et d'affiner la mission des rapporteurs en leur confiant la préparation et l'organisation des débats en commission, afin d'organiser de manière plus efficace les travaux parlementaires.

#### **e. Renforcer la participation des citoyens aux travaux parlementaires**

Le cdH veut moderniser la démocratie parlementaire en permettant non seulement aux citoyens d'élire leurs représentants, mais aussi d'intervenir dans l'élaboration des lois.

---

##### **Le cdH propose de :**

---

- Renforcer la participation des citoyens, personnes morales et physiques, au travail législatif et aux autres activités du parlement et de ses commissions en créant :
  - o Un registre des ONG et autres associations de la société civile et un registre des experts ;
  - o Une procédure de saisine des commissions par les citoyens individuels ;
  - o Des auditions publiques en séance plénière.

#### **f. Assurer la publicité des travaux parlementaires**

Les services des assemblées parlementaires doivent assurer une publicité suffisante pour que la totalité des acteurs (citoyens et spécialistes) soient au courant des discussions. Les sites Internet des chambres fédérales constituent un élément essentiel de l'information des citoyens.

#### **g. Encourager la participation des Assemblées parlementaires aux activités de l'Union européenne**

Il faut renforcer, conformément à ce que prévoit le Traité de Lisbonne, la participation des Assemblées parlementaires au processus décisionnel de l'Union européenne.

---

##### **Le cdH propose que :**

---

- le Comité d'avis fédéral joue un rôle actif dans la sélection des projets législatifs européens pour lesquels un contrôle de subsidiarité est nécessaire.

## **2) Régénérer le contrôle juridictionnel**

### **a. Renforcer le Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat est composé de deux sections : les avis rendus par la section de législation du Conseil d'Etat ont l'immense mérite de mettre en garde les gouvernements et les parlements contre les risques de commettre des illégalités ou des inconstitutionnalités et de leur permettre, s'ils le jugent opportun, de corriger le tir. La section d'administration est compétente pour juger de la légalité des actes administratifs. Elle a également été réformée dans sa compétence en matière de contentieux des étrangers.

---

##### **Le cdH propose de :**

---

- Evaluer la nouvelle procédure de filtrage et de cassation en matière de contentieux des étrangers ;
- Prévoir, pour répondre aux problèmes qui se posent, une augmentation ciblée des moyens notamment humains de la section de législation du Conseil d'Etat.

### **b. Créer une véritable Cour Constitutionnelle**

---

##### **Le cdH propose de :**

---

- Etendre le contrôle de constitutionnalité des lois par la Cour Constitutionnelle à l'ensemble des articles de la Constitution.

### **c. Instaurer une possibilité de recours contre les décisions des assemblées dans le cadre de la vérification des pouvoirs et contre les décisions de la commission de dépenses électorales et de comptabilité des partis politiques**

## **3) Perfectionner les contrôles financiers**

Pour le cdH, il convient d'entendre par « contrôle », l'ensemble des mécanismes qui permettent de s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des activités, de la fiabilité des informations produites et du respect de la réglementation applicable.

### **a. Mettre en place de véritables contrôles internes**

Si le contrôle peut être externe (Cour des comptes, Inspection des Finances), il peut également être interne. Dans ce cas, il doit permettre aux fonctionnaires dirigeants de s'assurer de la légalité, de l'efficience, du bon rapport coût-efficacité et de la régularité de l'action menée.

---

##### **Le cdH propose de :**

---

- Accélérer l'introduction du contrôle interne au sein des services publics dans le cadre de la modernisation des services publics.

### **b. Renforcer le contrôle de la Cour des comptes**

La Cour des comptes exerce un contrôle financier, un contrôle de légalité et un contrôle du bon emploi des deniers publics. Ses vérifications concernent les dépenses et les recettes des gouvernements fédéral, communautaires et régionaux, ainsi que des députations permanentes des provinces.

Les résultats de ces trois formes de contrôle donnent lieu à une information adressée régulièrement aux assemblées parlementaires.

La Cour des comptes exerce ainsi un contrôle de légalité sur les dépenses et les recettes publiques. Elle vérifie leur conformité à la loi budgétaire et elle s'assure de l'application correcte des règles de droit auxquelles ressortit l'opération contrôlée.

Il est manifeste qu'un contrôle qui met l'accent sur l'approbation des dépenses a priori ne répond pas aux exigences d'un système axé sur les performances dont le but est de donner aux fonctionnaires dirigeants plus de liberté de gestion pour atteindre leurs objectifs. Or, le contrôle de légalité représente une part importante de l'activité de la Cour des comptes.

La Cour des comptes est également chargée de procéder au contrôle du bon emploi des deniers publics afin d'informer le Parlement quant à la manière dont sont gérés les services publics.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Supprimer le visa préalable au profit d'une analyse de risques ;
- Renforcer le contrôle de la Cour des comptes en utilisant plus largement sa compétence de contrôle de la bonne gestion et en organisant notamment des commissions mixtes régulières entre parlementaires et conseillers à la Cour des comptes sur différents thèmes.

**c. Faire renaître le Comité supérieur de contrôle**

Le Comité supérieur de contrôle, ayant pour objet la lutte contre la corruption, avait pour mission de rechercher les fraudes ou infractions commises soit par les préposés de l'administration soit par des tiers et d'effectuer des contrôles à l'occasion de l'exécution des marchés publics.

Malgré l'utilité d'un tel service, il faut bien constater que celui-ci n'existe plus que sur papier suite au transfert du service d'enquête à la police judiciaire en 1998.

Pour le cdH, il convient de rendre au Comité supérieur de contrôle son indépendance en opérant un rapprochement entre ses services et la Cour des comptes.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Reconstituer un Comité supérieur de contrôle chargé d'opérer un contrôle préventif en le dotant de moyens suffisants et en lui conférant une grande indépendance par le biais d'un statut équivalent à celui de la Cour des comptes. Ce Comité :
  - o veillera à la légalité et à la régularité du fonctionnement des services publics ;
  - o sera compétent non seulement pour l'Etat fédéral mais aussi les Communautés ; Régions, Provinces, Communes, CPAS, entreprises publiques, etc.,
  - o disposera d'un service d'enquête.

---

**C. Renforcer l'efficacité de la décision politique**

---

**1) Mettre les décisions en perspective et créer une cellule de prospective**

Les textes législatifs ont pour vocation de durer. Les décisions politiques doivent donc être réfléchies dans une vision à long terme et être évaluées sur base d'objectifs et de critères clairs s'inscrivant sur plusieurs législatures. Les politiques publiques ne peuvent être évaluées sur base de la seule croissance économique.

En nous inspirant de l'indicateur de développement humain (IDH) des Nations-Unies, nous devons compléter la mesure du développement économique que constitue le PIB (Produit intérieur brut) par des mesures du développement du niveau d'éducation, de la santé publique, de la qualité de l'environnement. Cet indicateur doit devenir l'instrument de référence pour l'évaluation des politiques publiques. De la même manière, nous devons disposer d'une comptabilité nationale prospective intégrant les effets à long terme, positifs comme négatifs, de nos activités (par exemple, les conséquences de la vente de bâtiments publics, le poids des pensions futures, les coûts environnementaux générés...).

Cette mission d'évaluation des effets à long terme des politiques publiques devrait relever d'une cellule de prospective rattachée par exemple au Bureau du plan. Cette cellule devrait être composée de manière variée et multidisciplinaire : experts académiques, scientifiques, économistes, spécialistes de sciences humaines, spécialistes de différents mondes, anciens hauts-fonctionnaires, responsables du monde associatif... Elle devrait, outre sa mission d'évaluation, assurer les fonctions suivantes :

- une fonction de veille afin d'observer et de décrypter les mutations en cours dans la société, les nouvelles tendances émergentes, d'anticiper les crises naissantes ;

- une fonction de conseil afin d'éclairer les décisions des gouvernements en mettant en évidence les implications à long terme de mesures adoptées avant tout en fonction de considérations immédiates ;
- une fonction d'impulsion en proposant aux Gouvernements différentes recommandations, informations, grandes lignes de projets de réformes structurelles susceptibles de rencontrer les nouveaux défis auxquels doit faire face notre société ;
- une fonction de coordination : dans la mesure où cette cellule serait de nature interdisciplinaire, elle pourrait jouer un rôle de coordination des travaux d'expertise réalisés dans leurs domaines spécifiques par différentes institutions.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Créer une cellule de prospective rattachée au Bureau du plan. Celle-ci serait composée de membres du monde scientifique et universitaire ;
- Charger cette cellule d'une mission d'études, de conseil, d'impulsions d'idées dans des matières relatives aux mutations de notre pays.

**2) Evaluer les politiques publiques**

L'évaluation des politiques publiques n'est pas assez répandue en Belgique malgré les efforts louables de la Cour des comptes.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Systématiser l'évaluation des politiques par des organes indépendants, d'en diffuser les résultats et de modifier les politiques en fonction de ceux-ci.

**3) Renforcer la transparence**

L'action des pouvoirs publics doit être transparente et lisible pour les citoyens. Celui-ci doit pouvoir aisément en prendre connaissance et la comprendre. De même, il doit pouvoir avoir accès aux différentes contributions qui ont influencé une décision.

Outre l'accessibilité via Internet de tous les textes et tous les débats parlementaires,

---

**Le cdH propose de :**

---

- Améliorer la qualité et la lisibilité des lois, notamment en renforçant la simplification législative et la légistique formelle ;
- Assurer la publicité des consultations notamment par leur mise en ligne et par l'élaboration d'un code de conduite et d'une base de données pour tous les groupes de pression.

**4) Utiliser les nouveaux instruments de gouvernance**

---

**Le cdH propose de :**

---

- Mettre en avant l'utilisation des nouveaux instruments de gouvernance comme ceux basés sur le marché, les labels, le *benchmarking* et les contrats de gestion.

---

**D. Développer la participation**

---

La participation des citoyens est essentielle dans une démocratie moderne. Elle est le meilleur moyen d'endiguer tout mouvement de rejet des institutions et le désintérêt pour les choix politiques réalisés par la société.

## 1) Garantir l'information du citoyen

L'information du citoyen est à la fois un droit fondamental, une garantie d'efficacité et une garantie de l'inclusion de tous dans le processus politique. Elle constitue un élément essentiel de la réforme de la gouvernance.

Elle permet ainsi d'améliorer la confiance que les citoyens peuvent avoir envers leurs institutions.

### a. Utiliser les méthodes multimédia pour fournir l'information

#### Le cdH propose de :

- Etablir une politique de diffusion systématique des documents sur les sites Internet fédéraux, notamment de tous les documents préparatoires à une décision ainsi que les rapports extérieurs réalisés au profit des autorités, dans un souci de transparence.

### b. Former à la citoyenneté

Le fonctionnement de plus en plus complexe de la société dû tant à l'évolution institutionnelle du pays qu'à l'évolution économique, sociale ou technologique rend celle-ci de moins en moins lisible pour le citoyen.

#### Le cdH propose de :

- Faire organiser par les institutions fédérales, spécialement le Parlement, un programme d'éducation à la citoyenneté, commun au Nord et au Sud du pays, en coopération avec les différentes entités fédérées.

## 2) Améliorer les règles portant sur le choix des représentants

### a. Reconnaître les partis politiques tout en encadrant leurs activités

Malgré le rôle fondamental que peuvent jouer les partis politiques dans un système politique démocratique, ceux-ci ne bénéficient ni d'une reconnaissance ni d'une régulation constitutionnelle. Le principe de cette reconnaissance et du financement public de leurs activités doit avoir comme contrepartie le respect des normes démocratiques, la transparence des comptes et la limitation des dépenses électorales.

#### Le cdH propose :

- afin d'encadrer l'activité des partis politiques au sein du système politique belge, tout en reconnaissant le rôle positif qu'ils peuvent jouer, de fixer le principe du financement public des partis politiques moyennant la transparence de leurs comptes, le contrôle de leurs dépenses et le respect des principes de l'Etat de droit et des dispositions concernant le racisme, la xénophobie et le négationnisme.

### b. Modifier les règles liées aux élections

Pour le cdH, il importe que soit instauré un système électoral qui donne un réel pouvoir aux citoyens dans le choix de leurs dirigeants.

#### Le cdH propose de :

- Interdire tout changement des règles électorales dans les 12 mois qui précèdent les élections, que celles-ci soient européennes, fédérales, régionales, provinciales ou communales ;
- Obliger les candidats élus de siéger pour le dernier mandat pour lequel ils ont été élus ;
- Modifier le calendrier électoral afin de faire coïncider les législatures fédérale et régionale ;
- Mener une réflexion sur l'interdiction des sondages électoraux en période électorale ;

- Mettre tout en œuvre pour organiser les élections avant les périodes de révision et/ou d'examen des étudiants.

## 3) Faire participer le citoyen à la décision

Pour un citoyen, recevoir plus d'informations de l'Etat n'équivaut pas nécessairement à vivre dans une plus grande démocratie, notamment en raison de la quantité d'informations accessibles. Il désire de plus en plus être activement consulté et avoir le droit d'intervenir dans les affaires de l'Etat.

Une telle participation peut s'envisager d'abord par les méthodes traditionnelles de la consultation populaire ou du référendum. Cependant, de nouvelles méthodes participatives doivent également être envisagées.

### a. Instaurer la consultation populaire

Actuellement, la consultation populaire ne peut être exercée qu'au niveau local. C'est une forme de participation qui doit être étendue et développée aux niveaux régional et fédéral. C'est pourquoi le cdH veut créer la possibilité de donner un pouvoir décisionnel à la population et pas seulement lui permettre d'être simplement consultée.

#### Le cdH propose :

- L'organisation de consultations populaires sous certaines conditions :
  - o Elle serait organisée soit à l'initiative d'un tiers des membres des assemblées, soit à l'initiative de 5 % des électeurs de chaque Collège électoral (5 % des électeurs du Collège électoral francophone et 5 % du Collège électoral néerlandophone) ;
  - o Serait électeur, dans ce cadre, l'ensemble des personnes de plus de 18 ans inscrites au registre de la population ou au registre des étrangers depuis 5 ans ;
  - o Les assemblées pourraient choisir d'organiser une consultation populaire ;
  - o Certains sujets seraient exclus de toute consultation populaire, tels les droits et libertés fondamentales, les matières budgétaires, fiscales et judiciaires ;
  - o Quant aux thèmes dits communautaires, la question ne nous semble pas devoir être résolue ni par l'exclusion de sujets déterminés, ni par l'exclusion de matières déterminées mais par le biais de garanties procédurales. Par conséquent, pour le cdH, la consultation populaire devrait pouvoir être empêchée par un vote rassemblant ¾ des voix d'un groupe linguistique à la Chambre ou au Sénat.

### b. Moderniser le droit de pétition

Aujourd'hui, le droit de pétition est dévalorisé. Son déclin est dû à la multiplication des institutions permettant aux citoyens de manifester leur mécontentement, telles la presse et le Conseil d'Etat. Le droit de pétition a pourtant de nombreuses vertus, notamment celle de permettre au citoyen d'élever la voix et de faire connaître ses griefs aux dépositaires du pouvoir et aux représentants de la Nation. Ces vertus retrouvent en outre une actualité particulière dans une société caractérisée par un manque de confiance de plus en plus marqué dans les institutions.

#### Le cdH propose de :

- Elargir le droit de pétition aux associations et aux groupements d'intérêt collectif ;
- Instaurer une obligation pour le Parlement de prendre position sur les pétitions qui lui sont soumises et d'auditionner les délégations de pétitionnaires.

### c. Renforcer le rôle des médiateurs fédéraux

Le citoyen qui éprouve des difficultés dans ses rapports avec l'administration peut s'adresser au médiateur fédéral de son rôle linguistique.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Renforcer les moyens du Collège des Médiateurs fédéraux et d'obliger les institutions à mieux tenir compte de leurs avis et rapports.

**d. Réformer la manière de travailler de l'Etat**

Le gouvernement, d'une part, doit informer le plus rapidement possible les personnes et associations de ses intentions afin de leur permettre d'être associées le plus tôt possible au processus d'élaboration de la décision et, d'autre part, doit les informer de manière égale.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Procéder régulièrement par le biais de « livres blancs » et de « livres verts » à l'image de ce que fait la Commission européenne, lesquels font l'objet d'une large diffusion et d'un large débat auquel tous ceux qui le souhaitent peuvent être associés.

**4) Promouvoir la participation à la décision de la société civile organisée**

La démocratie, c'est la discussion et le débat public. Pour déboucher sur une action publique efficace et pertinente, le débat doit être organisé et accessible à tous les partenaires, privés et publics, les membres de la société civile et les différentes institutions par lesquelles ils expriment leurs besoins. Une société civile dynamique est le contrepoids nécessaire et naturel tant à l'invasion bureaucratique qu'aux lois du marché qui ignorent toute valeur et sont imperméables à toute éthique.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Favoriser, dans la transparence, les contributions de la société civile aux débats sur les différents projets législatifs venant tant du gouvernement que des membres du Parlement ;
- Valoriser l'action des commissions consultatives et renforcer leur participation au débat ;
- Donner les moyens nécessaires à toutes ces commissions pour leur permettre d'exercer leurs missions.

**5) Utiliser les nouvelles méthodes participatives**

Des nouvelles méthodes de participation ont été développées afin de rendre la décision politique plus transparente et d'améliorer celle-ci. Parmi celles-ci, deux méthodes doivent particulièrement être développées : les consultations publiques en ligne et les conférences citoyennes.

**a. Développer les consultations publiques en ligne**

Le réseau Internet ne sert pas uniquement à diffuser des informations. Il constitue également un moyen moderne et nouveau de dialoguer avec les citoyens de manière structurée.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Multiplier les possibilités de consultations en ligne à l'occasion de l'élaboration de nouvelles législations ou de nouvelles grandes réformes, tout en suivant un code de conduite strict basé sur les lignes directrices élaborées au sein de l'OCDE.

**b. Mettre en place des conférences citoyennes**

Souvent le débat sur certains sujets est mobilisé par des organisations dites représentatives ou certains leaders d'opinion. Les voix des simples citoyens sont beaucoup moins entendues. Le but des *Conférences citoyennes*, également appelées *panels de citoyens* ou même *jury-citoyens*, est de permettre à des personnes n'appartenant pas à des groupes d'intérêt de s'exprimer.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Mettre en place des conférences citoyennes. Cette technique participative sera organisée dans des domaines spécifiques.

**c. Intégrer les jeunes dans le débat public**

Les jeunes ne sont pas assez représentés dans le champ politique et leurs intérêts ne sont pas toujours portés de manière suffisamment audible vers l'extérieur.

Afin de pouvoir permettre aux jeunes du Nord comme du Sud du pays de s'exprimer, au-delà des clivages.

---

**Le cdH propose :**

---

- Mettre sur pied une « Union nationale pour les jeunes » regroupant les jeunes des partis politiques démocratiques du Nord et du Sud du pays, ainsi que les représentants des conseils de la jeunesse, des fédérations étudiantes, des organisations de jeunesse actives dans la société civile y compris les jeunes des différents syndicats ;
- Mettre en place un « Plan national jeunesse », qui mettrait en lumière les priorités des jeunes pour une société « jeunes admis », en matière d'emploi des jeunes, de santé, de citoyenneté, de sécurité et de bien-être.

---

**E. Protéger la démocratie**

---

**1) Lutter contre le racisme, la xénophobie et le révisionnisme**

Le racisme, la xénophobie et le révisionnisme constituent des atteintes fondamentales aux principes démocratiques fondant la société belge. Ils ne peuvent laisser aucun citoyen indifférent. Les moyens de lutter contre ces comportements doivent être renforcés.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Développer l'éducation à la tolérance en renforçant les moyens qui lui sont accordés ;
- Exiger des parquets une application ferme de la législation contre le racisme, la xénophobie et le révisionnisme ;
- Lutter contre le racisme et la xénophobie sur Internet en ratifiant les dispositions internationales sur la cybercriminalité et le racisme et la xénophobie sur Internet développée au sein du Conseil de l'Europe et en adaptant les dispositions internes en vue de la mettre en œuvre.

**2) Lutter contre les partis non démocratiques**

Le cdH estime que la démocratie et les droits de l'homme doivent être protégés efficacement contre les groupes et les partis politiques qui n'y souscrivent pas. Au cours de la dernière législature, des dispositions visant à supprimer tout ou partie de la dotation d'une formation qui ne respecte pas les règles élémentaires de la démocratie a été adoptée. Mais ce n'est pas suffisant.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Frapper d'indignité et de déclarer inéligible les citoyens qui auraient été au préalable convaincus de racisme, de xénophobie ou de révisionnisme ainsi que les administrateurs d'associations condamnés pour avoir commis de telles infractions ;
- Permettre à la Cour Constitutionnelle d'interdire les partis non démocratiques dans le respect des règles de l'Etat de droit et de la démocratie.

---

### 3. Des services publics plus performants

---

Au milieu des années 1980, la Belgique s'est engagée, sous l'impulsion des ses ministres cdH de la Fonction publique et des parlementaires cdH, dans un processus de renouveau et de transformation de la Fonction publique qui a conduit à une plus grande démocratie administrative à l'émergence de nouveaux métiers, à de nouveaux outils de gestion ... sans oublier l'apparition des premiers mandataires et la création du Conseil supérieur de la Fonction publique s'inspirant du Conseil supérieur de la Justice.

L'avènement de la coalition Arc-en-ciel en 1999 allait précipiter l'administration fédérale dans une vaste réforme qui fut baptisée « Copernic » et dont l'objectif était de transformer radicalement l'administration en l'organisant comme une entreprise privée avec l'aide de consultants extérieurs.

La réforme Copernic prétendait se réaliser au travers de cinq axes :

- une nouvelle structure a remplacé les anciens ministères par des services publics fédéraux (SPF) verticaux et horizontaux ;
- une nouvelle politique du personnel devait s'attacher de « créer un environnement professionnel attrayant et qui valorise le travail et les prestations des fonctionnaires » au moyen d'une réforme de l'évaluation ;
- un nouveau système de contrôle devait remplacer l'ancien système de contrôle afin de mettre l'accent sur le « contrôle ex post » et non plus sur le contrôle « ex ante ». Un mécanisme de « contrôle interne » devait également être mis en place. L'objectif étant de permettre aux managers de décider en toute autonomie de la manière dont ils utilisent les moyens mis à leur disposition (en termes de budget, de personnel et d'infrastructure) tout en devant rendre compte ;
- des nouvelles méthodes de travail suite à la mise en œuvre de BPR (« Business Process Reengineering ») ;
- une nouvelle législation linguistique par la mise en œuvre du bilinguisme fonctionnel en lieu et place du cadre bilingue.

Que peut-on mettre à l'actif du bilan de Copernic, non pas sur le plan des intentions mais des réalisations effectives qui dépassent la publication d'arrêtés royaux ? Quelques restructurations sans grand impact sur un meilleur fonctionnement des services ? Quelques changements d'étiquettes dérisoires ? Tout au plus peut-on inscrire à ce bilan la création de FEDICT donnant l'impulsion au développement de l'E-government et de l'informatisation de l'administration fédérale.

A l'analyse, on ne peut que constater que la réforme Copernic a engendré plus de difficultés qu'elle n'en a résolues.

---

### A. Promouvoir des administrations efficaces et performantes

---

#### 1) Mettre en œuvre une administration ouverte

Les pouvoirs publics sont souvent décriés tant par le citoyen que par le monde économique. Les critiques se fondent sur le manque de communication et d'écoute, sur l'insuffisance d'accès au service, sur la lenteur dans le traitement des demandes adressées aux services, sur la lourdeur des procédures administratives ou sur la complexité des formulaires et documents administratifs.

---

### a. Rendre les services publics plus accessibles

---

Le cdH propose de :

- Organiser au niveau national sur base d'un accord de coopération un système de « comarquage » permettant à toutes les administrations fédérales, régionales, communautaires et communales d'avoir sur un même site toutes les informations relatives à toutes les administrations du pays ;
- Créer des antennes administratives (éventuellement mobiles, cf les bus multiservices) pour un service accessible en zone rurale, avec par exemple un point contact au niveau des administrations communales ;
- Définir pour chaque ministère un programme pluriannuel d'améliorations des conditions d'accueil au niveau des heures d'ouverture au public tenant compte des besoins, du nombre d'agents chargés de l'accueil, du temps moyen d'attente, de la disponibilité des agents, de la possibilité d'entretiens confidentiels, de la situation des locaux, etc. ;
- Mettre en œuvre une véritable politique d'accueil téléphonique au moyen de formations spécifiques à destination des agents concernés ;
- Réaliser une enquête annuelle de la satisfaction du public ;
- Présenter de manière claire et pédagogique les missions de chaque SPF ou SPP au travers d'un guide de l'utilisateur.

---

### b. Alléger les formalités administratives

---

Le cdH propose :

- D'intégrer le Service Public Fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) et l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA) au sein d'un ministère horizontal en charge de la simplification administrative et de l'E-government ;
- Favoriser l'interopérabilité des systèmes informatiques entre les acteurs institutionnels (services administratifs fédéraux, régionaux, communautaires ou communaux) et privés (banques, notaires, experts,...) par adoption de normes communes ;
- Permettre à l'ASA de procéder à une analyse coût-bénéfice de l'ensemble des législations pesant sur les entreprises ;
- Publier en ligne la coordination de la réglementation ;
- Généraliser la pratique de formulaires rédigés dans un langage simple et compréhensible sous une forme et une présentation agréable à destination des citoyens et des entreprises et non en vue de répondre à une logique de gestion administrative ;
- Stimuler le développement des formulaires interactifs permettant aux citoyens et aux entreprises de réaliser un maximum d'échanges en ligne avec l'administration au moyen de formulaires intelligents offrant une aide au remplissage en ligne, de formulaires interactifs permettant le remplissage automatique à partir de données en possession de l'administration, de formulaires transactionnels pouvant être envoyés en ligne ;
- Stimuler l'usage de la signature électronique ;
- Inciter les administrations à partager et à utiliser le plus possible leurs données mutuelles en favorisant la collecte unique de l'information ;
- Développer une plus grande traçabilité des procédures ;
- Permettre à chaque usager de connaître à tout moment l'état d'avancement de son dossier, à quel stade il se trouve dans le processus administratif ainsi que les prochaines étapes et la position du dossier dans la chaîne complète de traitement.

## 2) Axer la gestion publique sur la performance

La gestion des deniers publics a toujours été au centre des préoccupations de bonne gouvernance publique.

Pour le cdH, il est impératif d'axer la gestion sur la performance en vue de garantir un cycle de gestion dans lequel les objectifs de performance des programmes sont fixés, où les responsables disposent d'une certaine liberté pour les atteindre, où la performance réelle est mesurée et fait l'objet de rapports.

### a. Passer d'une culture de la dépense à une culture de l'efficacité

Pour le cdH, il convient de révolutionner la pratique budgétaire, non pas seulement dans l'objectif d'élaborer des processus par lesquels on intègre techniquement mieux les préoccupations d'efficacité et d'efficience mais bien dans le but de créer, d'améliorer la prise de décision au cours du processus budgétaire, de renforcer la transparence et la responsabilisation des fonctionnaires dirigeants tout en permettant de réaliser certaines économies dans l'affectation des moyens.

#### Le cdH propose de :

- D'intégrer le processus budgétaire avec celui de la gestion et établir ainsi des budgets fondés sur des programmes, produits et prestations ;
- Construire une comptabilité qui supporte une vision managériale du budget grâce à des comptes en partie double avec bilan et comptabilité de gestion qui mesure le coût des produits ;
- Donner à l'inspection des Finances un rôle d'appui des autorités dans la détermination des budgets nécessaires pour atteindre les performances exigées, pour évaluer ex-ante les nouveaux projets et pour procéder à des évaluations ex-post qui servent d'appui aux budgets de l'exercice suivant ;
- Confier à la Cour des Comptes une mission d'audit externe et d'évaluation a posteriori de la performance des administrations. Ces missions permettent la suppression du contrôle de l'exécution du budget par ces instances pour autant qu'un système de contrôle interne soit mis en place.

### b. Une Fonction publique indépendante et non-partisane

Malgré les tentatives du Statut Camu de mettre un terme à la politisation en harmonisant les conditions d'accès à un emploi public et le déroulement de la carrière, l'expérience a démontré que le statut n'a pu mettre un terme à l'intervention du monde politique dans les nominations et les promotions.

Il faut aussi bien constater que la réforme Copernic a échoué à ce sujet parce qu'elle n'a pas permis de créer dans les mentalités cette acceptation d'une différence entre la vie politique et celle des services publics qui ont chacune leur rationalité propre.

#### Le cdH propose de :

- Conclure un pacte de dépolitisation de la Fonction publique prévoyant des dispositions claires et précises en vue de mettre en œuvre, au-delà de ce qui existe déjà, des procédures objectives lors du recrutement, y compris pour les agents contractuels, et de l'attribution de promotions mais également de préciser les critères d'indépendance et de compétences des membres participants à des sélections ;
- Promouvoir le code de déontologie des fonctionnaires fédéraux (circulaire 573 parue au Moniteur Belge du 27 août 2007) ;
- Réactiver le Conseil supérieur de la Fonction publique en lui confiant le soin de veiller à l'objectivité, à la transparence et à la qualité des procédures de sélection et de promotion menées par le Selor ;

- Revoir les procédures de sélection des fonctionnaires dirigeants ;
- Confier la sélection des agents contractuels non plus à l'administration dans laquelle les emplois sont à conférer mais au Selor pour autant que celle-ci soit objective, transparente et de qualité ;
- Donner la priorité à l'emploi statutaire, tout en permettant aux agents contractuels actuellement en fonction de se régulariser via l'organisation de concours spécifiques à leur attention.

### c. Un management de qualité

La question du management est centrale par rapport à celle d'une bonne gouvernance. Plus que jamais, notre pays a besoin d'une administration performante. Elle doit disposer d'un management compétent et efficace, l'autonomie de gestion du management doit être accrue, le management doit être responsabilisé, et il doit se faire à temps plein.

#### Le cdH propose de :

- Mettre en œuvre une procédure de sélection objective et transparente de personnes reconnues aptes et pour lesquelles cette reconnaissance se matérialiserait par un brevet et un titre avec une gradation dans la reconnaissance des aptitudes en fonction du niveau de responsabilité managériale ;
- Etablir une procédure de nomination par les autorités politiques parmi les détenteurs de ce brevet, mais indépendante de la procédure de sélection ;
- Maintenir un système de mandats pour les fonctions dirigeantes (N, N-1) ;
- Transformer les plans de management et les plans opérationnels en un programme-cadre établi pour la durée du mandat afin que ceux-ci deviennent de véritables outils de gestion traduisant la vision stratégique définie par le ministre compétent sous la forme d'objectifs concrets planifiés dans le temps ;
- Obliger les titulaires d'une fonction de management ou d'encadrement à présenter leur programme-cadre auprès des commissions parlementaires compétentes et rendre régulièrement compte de la manière dont les objectifs ont ou non été atteints ;
- Evaluer régulièrement les titulaires d'une fonction de management ou d'encadrement sur la base des objectifs définis dans les plans de management et opérationnels ainsi que de la contribution personnelle du titulaire à la réalisation de ces objectifs ;
- Prendre, dans les plus brefs délais, un arrêté royal précisant dans quelles mesures les titulaires d'une fonction de management et d'encadrement peuvent ou ne peuvent pas exercer d'autres fonctions que celles inhérentes à l'exercice de leurs missions et limiter les congés politiques pour les hauts dirigeants (N et N-1) de l'administration.

### d. Promouvoir une gestion des ressources humaines à visage humain

#### d.1. Réaffirmer la spécificité de la Fonction publique

#### Le cdH propose de :

- D'assurer la spécificité et la pérennité des statuts et du régime des pensions des agents de l'Etat notamment au niveau de la péréquation et à sa mise en œuvre effective ;
- Permettre une plus grande mobilité entre les fonctions privées et publiques.

## **d.2. Prévoir les besoins en personnel**

---

### **Le cdH propose de :**

- Mettre en œuvre une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au moyen des plans de personnel élaborés non plus sur une base annuelle mais pluriannuelle ;
- Transformer les plans de personnel en un véritable outil de gestion.

## **d.3. Développer l'expertise interne**

---

### **Le cdH propose :**

- D'utiliser prioritairement les ressources internes avant de faire appel à des consultants externes en vue de valoriser le potentiel des agents du secteur public ;
- Développer l'expertise interne en misant sur la formation professionnelle ;
- Créer une école nationale d'administration chargée tant de la formation de base que de la formation continue.

## **d.4. Améliorer les conditions de travail**

---

### **Le cdH propose :**

- D'offrir une infrastructure adéquate, sécurisée et appropriée à leurs besoins ;
- Fournir un équipement informatique performant ;
- Compléter les cadres sur base d'une évaluation objective des besoins de chaque service en termes de moyens humains.

## **d.5. Rendre la carrière attractive et motivante**

---

### **Le cdH propose :**

- D'offrir la possibilité de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle sans que cela se fasse au détriment de sa carrière ;
- Permettre à chaque agent d'avoir des perspectives en terme d'évolution de carrière ;
- Faciliter l'accession au niveau supérieur ;
- Diminuer réellement la tension salariale entre les top-managers et le reste des agents afin de redonner à l'ensemble des agents des perspectives salariales justes et conformes aux fonctions qu'ils occupent ;
- Prendre en compte le caractère spécifique de certaines fonctions liées à la nécessité de maintenir des connaissances techniques à jour ou à la pénibilité de celles-ci ;
- Revoir, corriger et simplifier la carrière des agents des niveaux B, C et D ;
- Instaurer une évaluation simple des agents tenant compte à la fois de leurs compétences mais aussi des prestations fournies ;
- Offrir des formations certifiées réellement en lien avec la fonction occupée.

## **d.6. Moderniser les relations sociales**

---

### **Le cdH propose de :**

- Stimuler l'apprentissage et la connaissance des langues nationales en développant une offre de formations adaptées aux besoins des agents ;

- Stimuler et encourager les agents devant régulièrement prendre part à des réunions internationales à maîtriser l'anglais.

## **e. Accélérer la modernisation**

Trop souvent, les actions de modernisation se font par réaction à une série de dysfonctionnements sans qu'on prenne le temps de bien voir les répercussions ainsi que les conséquences des mesures à prendre pour atteindre les résultats souhaités.

Il faut que toute modernisation s'ancre dans un processus continu et évolutif. En effet, l'adaptation d'une organisation de service public à son environnement n'est pas acquise une fois pour toute mais doit continuellement être à l'écoute des besoins des citoyens.

---

### **Le cdH propose :**

- Mettre en œuvre un management participatif et non directif ;
- Privilégier la concertation avec les organisations représentatives du personnel ;
- Evaluer périodiquement le processus de modernisation et ses outils.

## **f. Promouvoir le dialogue social au sein de la Fonction publique**

Un climat social dans le secteur public doit se caractériser par la recherche de solutions pratiques et le respect mutuel entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales. Les relations sociales doivent donc se fonder sur un dialogue social de qualité. Ce dialogue doit avoir lieu dans le respect du statut syndical applicable, selon des accords clairs entre les différents intervenants, sur les droits et les devoirs de chacun. Une paix sociale durable et stable ne pourra être assurée, et les conflits potentiels évités, abordés et résolus que de cette façon.

---

### **Le cdH propose de :**

- Mettre en œuvre et appliquer le protocole d'accord négocié au sein du Comité A relatif aux engagements réciproques des autorités et des syndicats publics concernant le renforcement du dialogue social et la gestion des conflits dans le secteur public ;
- Créer une Commission paritaire des Entreprises publiques ;
- Créer une plateforme spécifique « concertation sociale dans le secteur public des soins de santé ;
- Mieux structurer la concertation pour les services d'incendie.

## **C. Pour des forces armées belges modernisées et axées sur l'humain**

---

Les militaires exercent un métier exigeant, qui comporte des risques et qui est éprouvant pour leurs familles. Les forces armées doivent donc être structurées de façon à placer la sécurité et le bien-être du personnel au centre des préoccupations. Elles doivent recevoir, malgré un contexte économique particulièrement difficile, les moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement efficace de leur mission essentielle, à savoir la participation aux opérations de paix et de sécurité au sens large.

### **1) Consolider la réforme de la Défense**

Le Plan de finalisation de la transformation, avalisé par le gouvernement sortant, vise à maintenir le niveau d'ambition des forces armées et à mettre la structure en concordance avec ce niveau d'ambition. Grâce à une réduction des dépenses en personnel, il doit permettre de réaliser des investissements devenus indispensables, au bénéfice de nos capacités opérationnelles et de la

sécurité de nos militaires. Les réformes ont été multipliées depuis le Plan Charlier en 1989, et le personnel est lassé de changements incessants : il est temps que ceux-ci aboutissent.

---

**Le cdH propose de :**

- Mettre en œuvre le Plan de finalisation de la transformation, moyennant les adaptations convenues dans le cadre du groupe de suivi ;
- Réduire les conséquences sociales de la réforme en appliquant des mesures d'accompagnement, notamment pécuniaires (indemnités de mutation, etc.) ;
- Intensifier le recrutement afin d'inverser la pyramide des âges et de disposer d'effectifs complets, composés de femmes et d'hommes jeunes, motivés et bien formés ;
- Engager dès 2010 le Plan minimal d'urgence, permettant d'investir dans du matériel performant, qui garantisse la sécurité de nos militaires, et en quantité suffisante pour satisfaire à la fois les besoins opérationnels et d'entraînement ;
- Accentuer les efforts visant à l'interopérabilité et à la compatibilité des forces européennes ;
- Poursuivre la politique de vente des infrastructures et équipements devenus inutiles ou inappropriés.

## 2) Actualiser la carrière du personnel de la Défense

La carrière du personnel de la Défense appelle des solutions adaptées à sa spécificité, qu'il s'agisse des militaires ou des civils. Les possibilités de se former et de se réorienter doivent notamment être renforcées.

---

**Le cdH propose de :**

- Mettre en place, en concertation étroite avec les organisations syndicales, une mobilité privilégiée des militaires vers la fonction publique ;
- Donner au personnel, tant durant sa carrière initiale que durant sa carrière continuée, l'opportunité de se former et d'obtenir à cet effet des congés éducatifs ;
- Valoriser la place du personnel civil dans les structures et lui donner de réelles perspectives de carrière ;
- Utiliser le nouveau mécanisme de l'Engagement volontaire militaire en vue de réintégrer dans la société des jeunes en décrochage, notamment via une formation qualifiante ;
- Comblent le déficit de francophones dans les grades supérieurs, en facilitant notamment les formations en néerlandais et en anglais ;
- Autoriser la révision de l'article 182 de la Constitution en vue de prévoir que seuls les éléments essentiels du statut des militaires sont déterminés par la loi, les autres éléments pouvant être réglés par arrêté royal.

## 3) Plus de synergie entre la Défense et les autres missions de l'Etat

La Défense dispose d'un potentiel de compétences pluridisciplinaire, qui pourrait être mieux exploité au profit de tous les citoyens. Il existe, en effet, dans certains secteurs, des déficits en moyens humains, et parfois en moyens matériels, qui pourraient être temporairement comblés par une mobilisation de capacités issues de la Défense, pour autant bien sûr que cela ne se fasse pas au détriment de l'opérationnalité des forces armées. Dans le même esprit, la Défense devrait participer activement à la réalisation des objectifs des plans fédéraux de développement durable.

---

**Le cdH propose de :**

- Réaliser un inventaire du potentiel interne à la Défense, de ses moyens humains et matériels, de ses compétences et expertises ;
- Evaluer, dans le cadre d'un groupe de travail interdépartemental, les besoins des autres départements, définir des formations à suivre afin de développer le potentiel nécessaire à ces missions, et proposer des mesures de mise à disposition ;
- Mettre en place une structure permanente d'impulsion et de pilotage du développement durable à la Défense.

## 4) Pour de meilleures relations humaines au sein de la Défense

La Défense doit promouvoir un dialogue social réel. Celui-ci doit garantir une meilleure reconnaissance du statut de travailleur des femmes et des hommes qui composent la Défense, tout en intégrant la spécificité de ce département. Les représentants du personnel doivent être reconnus en tant que tels et associés aux procédures du dialogue social.

---

**Le cdH propose de :**

- Permettre, dans le cadre du bien-être au travail, le recours à l'inspection du travail et le recours aux tribunaux du travail par les militaires ;
- Procéder à la mise aux normes de l'infrastructure avant d'installer des militaires ou des civils de la Défense dans celle-ci ;
- Dans le cadre des missions opérationnelles, prévoir au retour de celles-ci une période de stabilisation en « contexte neutre ».

## D. Poursuivre la réforme des entreprises publiques autonomes

L'Etat doit assumer son rôle d'actionnaire majoritaire dans les entreprises publiques. Cela ne signifie pas qu'il doit reprendre le rôle d'opérateur mais bien qu'il doit, de manière responsable, affirmer non seulement les grandes lignes de la stratégie en matière de service public mais également assurer constamment ses missions d'évaluation et de contrôle.

L'Etat doit assurer le développement d'une concurrence équitable et à armes égales sur les marchés libéralisés dans lesquels opèrent les entreprises publiques.

L'Etat doit également garantir le maintien du service universel et des missions de services publics notamment en assurant un financement adéquat.

---

**Le cdH propose de :**

- Confirmer la présence de l'Etat comme actionnaire majoritaire des entreprises publiques ;
- S'opposer à toute tentative de régionalisation de tout ou partie des entreprises publiques ;
- Mieux assurer son rôle d'actionnaire à l'Etat distinct de celui d'opérateur de la manière suivante :
  - o Le Ministre compétent devra rendre compte devant le Parlement de la conclusion et de la bonne exécution des contrats de gestion,
  - o La stratégie d'entreprise sera accompagnée d'un programme d'investissement, d'un plan de financement et d'un important volet de gestion des ressources humaines,

- o Le financement des missions assignées aux entreprises publiques doit être suffisant et stabilisé sous peine de mettre à mal la viabilité de ces missions ou des entreprises à qui elles sont confiées.

### 1) Permettre à l'État d'assumer mieux son rôle d'actionnaire majoritaire

L'Etat doit assumer son rôle d'actionnaire majoritaire dans les entreprises publiques. Cela ne signifie pas qu'il doit reprendre le rôle d'opérateur mais bien qu'il doit, de manière responsable, affirmer non seulement les grandes lignes de la stratégie en matière de service public mais également assurer constamment ses missions d'évaluation et de contrôle.

#### Le cdH propose de :

- Ne pas faire dépendre du ministre fonctionnel l'instance de régulation liée à chaque entreprise publique ;
- Pour chaque entreprise publique, prévoir des rencontres régulières d'information réciproque entre le ministre fonctionnel et les administrateurs publics, notamment en préparation des Conseils d'administration ;
- Impliquer le Parlement : en invitant une délégation des membres du conseil d'administration ainsi que l'administrateur délégué et le commissaire du gouvernement à venir exposer la situation de leur entreprise une fois par an devant une commission parlementaire ;

### 2) Améliorer le rôle et le fonctionnement des conseils d'administration

C'est au conseil d'administration et non pas au Ministre compétent qu'il convient d'assumer la gestion des entreprises publiques. Certaines conditions sont toutefois nécessaires au bon fonctionnement des conseils d'administration des entreprises publiques.

#### Le cdH propose de :

- Sélectionner tous les administrateurs des entreprises publiques en fonction de leurs connaissances juridiques, économiques et financières, de leur expérience de gestion et de leur capacité à former un jugement personnel et indépendant sur base de procédures de sélection indépendantes, transparentes et objectives.

### 3) Améliorer la gestion opérationnelle des entreprises publiques

Le politique a souvent tendance à résumer la problématique des entreprises publiques en pointant du doigt leurs responsables et en leur reprochant de prendre trop de libertés par rapport aux intérêts de l'Etat.

#### Le cdH propose :

- D'établir des règles de désignation des membres du comité de direction par le conseil d'administration (procédures de sélection sur des bases objectives) ;
- Evaluation des membres du comité de direction en fin de mandat par le conseil d'administration ;
- Réfléchir à une représentation minimum d'un tiers de l'autre sexe au sein du comité de direction ;

- Imposer qu'un des éléments indispensable de tout salaire variable doit être la satisfaction de la clientèle.

### 4) Dynamiser la fonction de commissaire du gouvernement

Il n'est pas question de revenir sur la tutelle d'opportunité mais bien de veiller à mettre en place les conditions nécessaires pour mobiliser la fonction de commissaire du gouvernement.

#### Le cdH propose de :

- Mettre à disposition des commissaires du gouvernement des équipes d'experts au sein de l'administration ;
- Désigner le commissaire du gouvernement sur la base d'une procédure d'évaluation des compétences requises en matières juridiques et économiques.

### E. Améliorer les services d'intérêt général offerts au public

Les services publics répondent à des besoins fondamentaux de la collectivité. Ils sont un élément essentiel de la solidarité et de la cohésion sociale et territoriale, participent à la réalisation des droits sociaux.

Le concept de « services d'intérêt général » recouvre un large éventail d'activités remplissant des missions d'intérêt général : services postaux, transport, services de santé, éducation, énergie, etc., et englobe tant les services d'intérêt général économiques que les services non économiques.

Le cdH défend une conception volontariste des « services d'intérêt économique général ». Il arrive que les marchés échouent dans l'atteinte d'objectifs socialement souhaitables et que l'intervention du secteur public soit nécessaire pour parvenir à produire des services nécessaires à la population.

En outre, le cdH relève la nécessité de s'atteler d'ores et déjà à la définition par les pouvoirs publics du service universel dans des secteurs libéralisés au niveau européen tels que les télécoms, l'assurance ou les services bancaires.

### 1) Défendre les services publics au niveau européen

#### Le cdH propose de :

- Consolider la place des « missions de service d'intérêt général » dans le fonctionnement des entreprises publiques. Ils sont un élément essentiel de la solidarité et de la cohésion sociale et territoriale et participent à la réalisation des droits sociaux ;
- Défendre au niveau européen une conception volontariste des « services d'intérêt économique général » ménageant la faculté des Etats membres de confier à certains opérateurs de services, des obligations d'intérêt général et, le cas échéant, leur accorder des droits spéciaux ou exclusifs et/ou mettre en place un mécanisme de financement ;

- Défendre l'adoption au niveau européen d'une directive cadre sur les « services sociaux d'intérêt général » qui rappelle le principe de subsidiarité qui affirme la liberté des autorités nationales de définir, organiser et financer ceux-ci comme elles l'entendent et le fait qu'ils ne doivent pas se voir appliquer les normes relatives à la concurrence, aux aides publiques et au marché.

## 2) Défendre le caractère national du rail

Le secteur des chemins de fer reste une compétence exclusivement fédérale. Une exploitation par les régions ou les sociétés régionales de transport se traduirait nécessairement par un affaiblissement du réseau ferroviaire de par un découpage artificiel ce qui nuirait à la qualité et à cohérence de l'offre de transport. Il est donc très important de garder le chemin de fer sous le contrôle de l'Etat fédéral (voir aussi Partie VI., Chap. 4. Pour une mobilité sûre et durable).

### Le cdH propose de :

- Soutenir le caractère fédéral de chacune des entités du groupe SNCB (Infrabel, Holding SNCB et SNCB opérable) ;
- Plaider pour un investissement budgétaire plus conséquent de l'Etat fédéral nécessaire au développement du rail dans un paysage de plus en plus concurrentiel ;
- Pérenniser le rôle que joue la SNCB pour le transport de passagers et la mobilité au niveau local (courte distance) via une clarification des missions de la SNCB dans la loi et dans le contrat de gestion ;
- Assurer en priorité les investissements nécessaires en terme de sécurité du Rail.

## 3) Secteur postal : maintien d'un service postal de qualité

### a. Responsabiliser la libéralisation totale du secteur postal

Le service postal n'est pas une marchandise comme les autres. Le fonctionnement ordinaire du marché ne peut, à lui seul, garantir un niveau de service raisonnable à un prix abordable à l'ensemble des citoyens, en particulier ceux des régions rurales et éloignées du pays. En effet, les coûts de distribution en zone rurale sont supérieurs à ceux de la distribution urbaine, et les coûts de tri et logistique varient selon la distance entre l'émetteur et le destinataire.

### Le cdH propose de :

- Veiller à ce que l'intérêt général soit pris en compte, plutôt que l'intérêt de quelques grands opérateurs transnationaux ;
- Défendre au niveau européen l'existence d'un service universel de qualité pour l'ensemble des citoyens ;
- Défendre des conditions égales entre les acteurs du secteur postal. Il s'agit notamment d'assurer des conditions sociales décentes ainsi que des obligations de couverture du territoire et de fréquences de distribution.

### b. Encourager La Poste à assurer et à développer un réel service postal universel accessible à l'ensemble des usagers, non seulement en zones urbaines mais également en zones rurales

### Le cdH propose de :

- Garantir un service postal universel accessible et abordable pour l'ensemble des usagers ;
- Installer le réseau de bureaux de poste comme une véritable mission de service public et pérenniser son existence avec un financement adéquat. Ce réseau doit être équilibré sur l'ensemble du territoire et tenir compte des besoins des clients situés en zones urbaines et

rurales, c'est-à-dire maintien au minimum d'un bureau de Poste dans chaque commune et de plusieurs bureaux de Poste dans les agglomérations ;

- Exiger de La Poste de ne fermer des bureaux de poste que lorsque les « Points Poste » devant les remplacer sont opérationnels ;
- Suspendre l'enlèvement des boîtes postales dans l'attente d'un plan de communication à destination des usagers concernés et de la mise en œuvre d'une concertation avec les pouvoirs locaux ;
- Assurer le maintien d'un maillage suffisant de boîtes postales afin que La Poste assure un réel service de proximité.

## c. Garantir la qualité des services

### c.1. La collecte du courrier

#### Le cdH propose:

- D'imposer que chaque commune dispose d'une boîte qui soit levée à une heure tardive, c'est-à-dire au moins après 18 heures, et qui soit également levée le samedi pour améliorer la collecte du courrier ;
- Obliger La Poste à recueillir l'avis des autorités locales pour toutes décisions en matière de collecte de courrier dans les boîtes.

### c.2. La distribution du courrier

#### Le cdH propose de :

- Veiller à une amélioration des standards de distribution spécialement en ce qui concerne les heures à laquelle les différents types de tournées doivent être terminés.

### c.3. Les services offerts dans les bureaux de poste

#### Le cdH propose de :

- Travailler à des objectifs clairs en terme d'heure d'ouverture et de file au guichet afin d'améliorer l'accessibilité des bureaux de poste ;
- Renforcer la politique d'accès au réseau postal pour les personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer les obligations de la Poste en matière de qualité des services offerts au guichet ;
- Renforcer les obligations de la Poste en matière de qualité des services offerts au guichet.

## d. Réaffirmer le rôle social du facteur

Le rôle social du facteur envers les isolés et les démunis doit être considéré comme une mission d'intérêt public.

### Le cdH propose de :

- Réaffirmer le rôle social du facteur comme agent contribuant à lutter contre l'isolement et à améliorer la condition de certains citoyens, notamment les personnes âgées, les personnes à faible mobilité ou encore les personnes handicapées. Il s'agira de définir les missions concrètes confiées au facteur dans ce rôle ainsi que le financement de ces missions.

## e. Renforcement du rôle de l'IBPT régulateur du secteur postal

Le cdH est attaché à la définition d'un Etat de moins en moins entrepreneur mais de plus en plus

régulateur. Le développement de la fonction de régulation des pouvoirs publics implique notamment que ceux-ci veillent à disposer d'une capacité saine d'évaluation des politiques mises en œuvre.

---

**Le cdH propose de :**

- Renforcer les moyens humains et techniques de l'IBPT, d'augmenter l'autonomie et la flexibilité d'allocation de ceux-ci et d'adapter les dispositions réglementaires régissant son fonctionnement afin de lui permettre de mieux jouer son rôle de régulateur ;
- Renforcer le rôle de l'IBPT lors du contrôle du respect des obligations de service universel, de service public et de licences.)

#### **4) Secteur des télécoms : poursuivre les efforts pour résorber la fracture numérique**

La fracture numérique est en étroite corrélation avec la situation au regard de l'emploi, le niveau d'instruction et l'âge.

Si la vitesse des connexions a augmenté, on constate que les prix n'ont globalement pas baissé durant les 6 dernières années. Les prix de la large bande apparaissent comme élevés par rapport aux pays limitrophes.

---

**Le cdH propose :**

- D'imposer légalement à tous les opérateurs de fournir à un prix raisonnable l'Internet large bande aux personnes les plus précarisées ;
- Accorder la priorité au caractère abordable du prix des nouveaux services et des nouvelles technologies et, par conséquent, étendre, si nécessaire, pour certains groupes et certaines personnes, la possibilité de bénéficier de tarifs sociaux en matière de téléphonie mobile et d'Internet à haut débit ;
- Défendre au niveau européen la révision et à l'extension de la définition européenne du service universel dans une optique et une volonté de modernisation, c'est-à-dire en y intégrant les nouvelles technologies de l'information comme la technologie à haut débit ;
- Offrir un accès Internet gratuitement aux demandeurs d'emplois dépendant du CPAS ;
- Offrir un accès Internet large bande de base gratuitement aux familles précarisées ayant des enfants scolarisés dès la sixième primaire ;
- Imposer aux opérateurs de connecter toutes les écoles en fibre optique sur base des coûts réels ;

#### **a. Stimuler davantage la concurrence sur le marché des télécommunications en renforçant les moyens et l'indépendance du régulateur**

Une régulation efficace et stable est essentielle afin de stimuler davantage la concurrence génératrice d'investissements, d'emplois et de bien-être.

Le secteur des télécommunications est la proie d'une insécurité juridique constante qui freine les investissements et le déploiement de nouvelles technologies.

Par ailleurs les nouvelles possibilités technologiques doivent être encouragées.

---

**Le cdH propose de :**

- Renforcer les moyens et l'indépendance du régulateur (IBPT) afin de lui permettre d'être en mesure de créer les conditions nécessaires à une concurrence loyale donnant des chances égales à tous sur le marché des télécommunications ;

- Imposer la commercialisation des offres de gros et de dégroupage à des prix concurrentiels réellement orientés vers les coûts et au travers de processus opérationnels efficaces et effectifs ;
- Revoir la définition d'un opérateur dominant pour tenir compte de la dominance au niveau régional ;
- Imposer l'ouverture du câble aux opérateurs alternatifs et réfléchir à l'ouverture du contenu audiovisuel en collaboration avec les communautés ;
- Développer les marchés de la connectivité mobile à haut débit ainsi que ceux du dividende digital.

#### **b. Prévoir une couverture de tout le pays par les technologies de communication à très haut débit**

Près de 10% du territoire wallon pose des problèmes de connexion par ADSL. Là où presque toute la population bruxelloise et flamande est connectable et alors que la seule possibilité de se connecter à l'ADSL ne garanti pas à elle seule un haut débit (>4 MBps).

---

**Le cdH propose :**

- D'imposer aux opérateurs une couverture de 100 % de la population par au moins une technologie de communication à large bande à un coût abordable et avec une connectivité au moins égale à 4 MBps ;
- Veiller à ce que le déploiement des technologies par ondes électromagnétiques respecte les impératifs de santé et d'urbanisme, entre autre en faisant évaluer scientifiquement les valeurs limites d'exposition actuelles et en les confrontant au principe de précaution ainsi qu'à l'impact de ces normes sur le nombre de site d'émission requis.

#### **c. Améliorer la couverture par les technologies de communication à très haut débit**

Le développement des offres triple play (Internet, téléphonie, télévision digitale) s'est accéléré ces dernières années révélant le besoin des ménages pour les contenus multimédia.

L'augmentation continue des besoins d'échanges de fichiers, le développement de la haute définition ainsi que les modes de consommation asynchrones (téléchargement, vidéo à la demande) rendent le développement de réseaux fibre indispensable à moyen et long terme.

La fourniture de services à très haut débit aux entreprises, à des tarifs attractifs est un enjeu majeur pour la compétitivité de nos entreprises à moyen terme.

Cependant, la couverture du pays en terme de fibre optique vers le lieu de consommation (FTTH) est très peu répandue et constitue un désavantage futur pour le développement de nouvelles technologies basées sur ces débits.

---

**Le cdH propose de :**

- Faciliter le déploiement d'un réseau de fibre optique accessible à un maximum d'utilisateurs. Le mécanisme incitatif le plus performant dans la poursuite de cet objectif sera poursuivi.

#### **d. Augmenter la pénétration des ordinateurs chez les particuliers**

La fracture numérique ne peut être comblée par la seule attractivité des possibilités de connectivité, la première difficulté est l'accessibilité du matériel informatique en terme de coût et en terme de compétence d'utilisation.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Démocratiser et généraliser l'acquisition d'un ordinateur et d'une connexion Internet par tous via une politique ciblée d'incitants fiscaux et de primes sur la base du projet start2surf@home ;
- Encourager la cession du matériel déclassé vers les populations les plus précarisées en soutenant activement les associations qui se proposent de jouer le rôle d'intermédiaire.

**e. Protection du consommateur**

La multiplicité des offres tarifaires et l'émergence des packs rendent de moins en moins transparent les tarifs des services de télécommunication pour le consommateur.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Modifier la législation permettant à l'IBPT d'imposer directement de lourdes amendes aux opérateurs qui ne respectent pas les impératifs d'information des clients en cas d'augmentation tarifaires ;
- Imposer aux opérateurs des obligations plus étendues en matière de transparence tarifaire ;
- Imposer des plafonds aux frais de résiliation d'abonnement facturés par les opérateurs.

**f. Rôle de coordination des pouvoirs publics**

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer de stimulation et de coordination. Les pouvoirs publics ont également un rôle clé dans la création d'un climat propice à l'investissement. La structure compliquée de notre Etat et l'enchevêtrement des compétences ne facilite toutefois pas la chose.

---

**Le cdH propose de :**

---

- Renforcer le rôle de promoteur de l'Etat fédéral dans le secteur des nouvelles technologies afin d'insuffler une collaboration structurelle entre les divers acteurs comme les gouvernements fédéral, communautaire et régional ;
- Instaurer un climat de confiance favorable aux transactions de commerce électronique par une combinaison de campagnes d'informations ciblée ainsi que la poursuite de l'amélioration de l'environnement légal ;
- Encourager la mise à disposition d'ordinateurs munis de connexions Internet dans les lieux publics, tels bibliothèques, maisons communales, maisons de quartier, boutiques emploi et ce via un subside ciblé.